



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

Provisoire

9149^e séance

Mardi 11 octobre 2022, à 10 heures

New York

Président : M. Adamo. (Gabon)

Membres :

Albanie	M ^{me} Dautllari
Brésil	M. de Almeida Filho
Chine	M. Dai Bing
Émirats arabes unis	M ^{me} Nusseibeh
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Thomas-Greenfield
Fédération de Russie	M. Nebenzia
France	M. de Rivière
Ghana	M. Agyeman
Inde	M ^{me} Kamboj
Irlande	M. Mythen
Kenya	M. Kimani
Mexique	M. Gómez Robledo Verduzco
Norvège	M ^{me} Juul
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward

Ordre du jour

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales

Union africaine

Rapport du Secrétaire général sur le renforcement du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sur les questions de paix et de sécurité en Afrique, et notamment sur les activités du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (S/2022/643)

Lettre datée du 3 octobre 2022, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Gabon auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2022/736)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales

Union africaine

Rapport du Secrétaire général sur le renforcement du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sur les questions de paix et de sécurité en Afrique, et notamment sur les activités du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (S/2022/643)

Lettre datée du 3 octobre 2022, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Gabon auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2022/736)

Le Président : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Allemagne, de l'Égypte, du Japon, du Maroc, de la Namibie et du Sénégal à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union africaine, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2022/643, qui contient le rapport du Secrétaire général sur le renforcement du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sur les questions de paix et de sécurité en Afrique, et notamment sur les activités du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, ainsi que sur le document S/2022/736, qui contient une lettre datée du 3 octobre 2022, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Gabon auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant une note de cadrage sur la question à l'examen.

Je souhaite chaleureusement la bienvenue au Secrétaire général, S. E. M. António Guterres, à qui je donne la parole.

Le Secrétaire général : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette importante séance sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine. Je souhaite également la bienvenue à mon cher ami, M. Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union africaine.

Je suis heureux que nous puissions saisir cette occasion pour célébrer le vingtième anniversaire de l'Union africaine. En 2002, les dirigeants africains se sont engagés à œuvrer ensemble afin de prévenir les conflits et de promouvoir la paix, le développement, les droits humains et l'état de droit. Ils ont souhaité permettre à l'Afrique de jouer le rôle qui lui revient sur la scène internationale, et aboutir ainsi à un système de gouvernance mondiale plus juste et plus efficace.

Depuis, l'Union africaine a démontré toute sa détermination en faveur de l'intégration, de la paix et de la prospérité. L'Agenda 2063 et ses initiatives phares, l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et Faire taire les armes en Afrique, ou encore les Centres africains de prévention et de contrôle des maladies, en sont les derniers exemples. Vingt années durant lesquelles l'ONU et l'Union africaine ont développé un partenariat unique, ancré dans les principes de complémentarité, de respect et de prise en charge africaine, jusqu'à devenir une pierre angulaire du multilatéralisme.

Mon rapport annuel (S/2022/643) présente les derniers développements de cette coopération, parmi lesquels on compte notamment : le lancement conjoint, avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et le Groupe de cinq pays du Sahel, de l'évaluation indépendante de la sécurité et du développement dans la région du Sahel, pilotée par S. E. M. Mahamadou Issoufou, afin d'améliorer l'action globale menée en matière de sécurité, de gouvernance et de développement à travers le Sahel ; des initiatives communes avec la CEDEAO pour un retour rapide à l'ordre constitutionnel au Burkina Faso, en Guinée et au Mali ; un engagement soutenu en faveur d'un règlement négocié du conflit en Éthiopie, dans le cadre d'un processus de l'Union africaine ; une coopération étroite au Soudan, avec également l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), afin de rétablir une gouvernance démocratique menée par des civils ; des efforts conjoints en Somalie, avec l'IGAD et d'autres partenaires, qui ont contribué au bon déroulement de l'élection présidentielle, au soutien des Forces nationales de sécurité somaliennes et de la Mission de transition de

l'Union Africaine en Somalie nouvellement créée ; un appui continu au processus de transition au Tchad, en coopération avec l'Union africaine ; et des campagnes conjointes de collecte d'armes à Madagascar, au Niger et en Ouganda.

Nous le voyons, notre coopération n'a jamais été aussi forte. Mais des défis tout aussi majeurs persistent. Ils ne pourront être relevés que par une approche locale et adaptée, ainsi que par une grande détermination de la communauté internationale, y compris au sein du Conseil de sécurité. Premièrement, le recours à la force est trop souvent considéré comme la seule méthode de résolution des différends. Les changements inconstitutionnels de gouvernement se multiplient. Au Sahel, Daech et les affiliés d'Al-Qaïda perpétuent leurs funestes attaques et cherchent à étendre leur emprise. Dans la Corne de l'Afrique, en Éthiopie, dans l'est de la République démocratique du Congo, au Mali, au Soudan et en Libye, des conflits prolongés et une situation humanitaire désastreuse plongent les populations dans le désespoir. La violence envers les femmes, et notamment les défenseuses des droits humains, est en hausse. Nous voyons également une augmentation de la désinformation et des discours de haine, souvent utilisés comme armes de guerre.

Conformément à la Charte des Nations Unies, à l'Acte constitutif de l'Union Africaine et à l'initiative Faire taire les armes, les États doivent développer leurs capacités à détecter et éteindre les conflits dès les premiers signes. Il est tout aussi important de s'attaquer aux déficits de gouvernance, y compris les restrictions des libertés et droits humains, qui compromettent la stabilité et le développement durable.

S'agissant des missions de paix et de sécurité, nos deux organisations ont travaillé main dans la main sur le Cadre de conformité et de responsabilisation applicable aux opérations de l'Union africaine, afin de s'assurer qu'elles respectent les normes internationales des droits humains et du droit humanitaire. Dans le même temps, le Conseil de sécurité doit garantir un financement prévisible des opérations de l'Union africaine autorisées par le Conseil. Comme demandé par le Conseil, nous préparons un rapport d'étape conjoint sur le financement de ces opérations, qui doit être remis en avril 2023. À nous de mettre en place une architecture innovante, qui appuie les opérations de paix africaines de manière efficace et pérenne.

(l'orateur poursuit en anglais)

Deuxièmement, nous continuons de foncer tout droit vers le précipice climatique. Pour de nombreux Africains, il ne s'agit pas d'une menace lointaine, mais

d'une réalité quotidienne. L'Afrique contribue à peine aux émissions mondiales de gaz à effet de serre. Pourtant, elle en subit les conséquences de plein fouet. C'est un cas d'école d'injustice morale et économique. Dans la Corne de l'Afrique par exemple, des populations voient la famine se profiler à l'horizon, après quatre mauvaises saisons des pluies consécutives, du jamais vu depuis plus de 40 ans. Au Sahel, la sécheresse et la dégradation des sols exacerbent les tensions entre fermiers et éleveurs. Dans le même temps, des communautés en Afrique australe font face à des ouragans et des crues soudaines. Je salue les nombreux États, régions et villes d'Afrique qui, malgré des conditions difficiles, prennent des mesures audacieuses pour lutter contre le dérèglement climatique.

À l'approche de la vingt-septième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 27), qui se tiendra en Égypte le mois prochain, j'exhorte tous les dirigeants, notamment ceux des pays du Groupe des Vingt (G20), qui émettent 80 % des émissions de gaz à effet de serre, à enfin prendre les mesures urgentes qui s'imposent. Les pays développés doivent concrétiser les engagements déjà pris, à commencer par les promesses de fournir 100 milliards de dollars par an pour les pays en développement et de doubler les montants alloués à l'adaptation. Mais la COP 27 doit également aboutir à des actes concrets sur la question des pertes et dommages. Il en va non seulement de la confiance entre pays développés et en développement, mais de la survie même de nombreux pays, en particulier en Afrique.

Troisièmement, les conditions sociales et économiques dans le monde sont une source de préoccupation majeure. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et la guerre en Ukraine, parmi d'autres facteurs, ont alimenté une crise du coût de la vie unique en son genre. Malgré le répit apporté par l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire, des millions de personnes sont confrontées à une flambée des prix alimentaires et de l'énergie, au fardeau écrasant de la dette, à l'inflation galopante et au manque d'accès aux financements. La situation du continent africain est particulièrement grave à cet égard. Et sans une solution à la crise de disponibilité des engrais, la récolte de l'année prochaine pourrait ne pas suffire à nourrir le monde. Nous avons travaillé sans relâche pour garantir un accès sans obstacles des engrais russes au marché international.

Une fois de plus, les plus vulnérables sont les premiers touchés. C'est inacceptable. C'est pourquoi, il y a trois semaines, j'ai appelé à un plan de relance

des objectifs de développement durable, sous l'égide du G20, afin de stimuler massivement l'aide au développement. Les institutions financières internationales et les banques multilatérales doivent faire tomber les barrières qui empêchent les pays en développement d'accéder aux financements dont ils ont besoin. Nous avons aussi besoin d'un mécanisme mondial efficace d'allègement de la dette. Un développement durable, avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union africaine, est indispensable pour s'attaquer aux causes profondes des conflits et ne laisser personne de côté.

Nelson Mandela a dit un jour : « Le ressentiment, c'est comme boire du poison et espérer qu'il tuera vos ennemis ». Il y a 20 ans, les dirigeants africains ont décidé de tirer les leçons du passé et ont inspiré le monde en créant l'Union africaine – une Union basée sur la coopération et la solidarité entre les peuples africains, et avec l'ambition de devenir un acteur encore plus important sur la scène internationale. Je salue le dévouement de l'Union africaine et la persévérance de toutes celles et ceux qui œuvrent chaque jour pour un continent intégré, pacifique et prospère. J'appelle tous les dirigeants, au sein du Conseil, sur le continent africain et au-delà, à ne ménager aucun effort pour soutenir l'Union africaine dans la réalisation de ces objectifs.

Le Président : Je remercie le Secrétaire général de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Faki Mahamat.

M. Faki Mahamat : Qu'il me soit permis en premier lieu de féliciter la République gabonaise pour la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre 2022. Cette présidence est un signal fort du rôle que le Gabon n'a jamais cessé de jouer en Afrique et dans le monde. Le thème que la présidence gabonaise a choisi se situe au cœur des problématiques de la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité, qui sont les piliers du partenariat stratégique entre l'ONU et l'Union africaine.

Les membres du Conseil savent combien notre continent ploie sous le poids du terrorisme, des instabilités, des changements non constitutionnels, de l'insécurité alimentaire et des précarités et fragilités de toutes sortes en matière sanitaire et environnementale. La guerre en Ukraine, aux conséquences dévastatrices dans le monde, aggrave sensiblement de tels défis et accroît les risques d'instabilité, de violence et de guerre dans toutes les régions de fragilité à l'échelle du continent.

Incarné dans la Charte des Nations Unies, de l'Acte constitutif de l'Union africaine au le protocole établissant le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, notre partenariat stratégique avec l'ONU a été encadré par une série de textes pertinents, techniquement parfaits, je dirais. La question n'est donc pas, n'est donc plus au niveau du dispositif normatif. Où se situe-t-elle alors ? Elle se situe à deux niveaux décisifs, à savoir celui de la prise en compte des transformations profondes survenues à l'échelle des évolutions africaines et celui du conservatisme qui gouverne depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale la doctrine en vigueur à l'ONU.

L'Afrique compte désormais 1,4 milliard d'habitants. L'Afrique est aujourd'hui le siège de 70 % des missions de maintien de la paix des Nations Unies. L'Afrique est le continent dont les questions occupent la première place dans les débats onusiens. L'Afrique est pourtant le seul vrai continent exclu du bénéfice de la qualité de membre permanent du Conseil de sécurité. L'Afrique a gagné en intelligence, en talent, en confiance et en ambition. Combien de milliards de dollars dépense-t-on pour les missions onusiennes en Afrique ? Pour quels résultats ? L'Afrique cherche une réponse, et cet honorable organe ne saurait contourner cette question et rester sourd quant à lui apporter une réponse satisfaisante pour la conscience universelle.

Oui, l'Afrique s'efforce de fournir des sacrifices pour ses impératifs et objectifs de paix et de sécurité. Une architecture de paix et de sécurité, dont le Fonds pour la paix n'est pas le moindre élément, se met en place. Pourtant, la dénégation du rôle décisif et primordial de l'Afrique s'agissant de relever les défis demeure patente. Nous avons ici besoin d'autre chose que de déclarations incantatoires. Faisons en sorte qu'un délai précis soit arrêté pour discuter et décider de la place de l'Afrique au sein de cette instance de la paix mondiale qui nous rassemble aujourd'hui. Faisons en sorte que les missions africaines soient investies en fonction du principe immuable de subsidiarité de la mission d'établissement et de sauvegarde de la paix en Afrique. Faisons en sorte que soient rassemblés tous les fonds et toutes les structures financières en charge de la prévention et de la lutte contre les pandémies. Faisons en sorte qu'en Afrique, la portion des financements et investissements dans le climat ne soit plus une portion congrue. Faisons en sorte que l'univers illimité de la science et des nouvelles technologies soit audacieusement ouvert à l'Afrique. Faisons en sorte qu'une partie de la planète

ne continue plus de ployer sous le poids de son opulence alors que l'autre moitié gémit sous les douleurs de la faim et du dénuement.

Si cet organe voulait s'engager sur cette voie, il trouverait le continent entier mobilisé autour de lui. S'il faiblit face à de telles exigences, sa crédibilité risque d'en souffrir irréversiblement. L'Afrique se refuse à cette perspective de démission. Je sais que mon très cher ami António Guterres, cet homme qui porte l'Afrique dans son cœur, ne ménage aucun effort pour que l'Afrique soit entendue, respectée, associée et positionnée au centre des enjeux mondiaux de la paix, de la sécurité, du développement et des transformations inclusives et démocratiques. Je suis assurément satisfait de ce que nous avons fait et faisons ensemble. Ce n'est cependant pas une raison pour en cacher les insuffisances. Il nous reste à approfondir notre partenariat entre nos organismes spécialisés, nos envoyés spéciaux et surtout le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité. Les affaires de la paix en Afrique sont trop complexes pour ne pas ouvrir les couloirs de recherche de solutions pour nous tous dans le respect, l'égalité, la solidarité, l'inclusion et le partage.

Je suis par nature optimiste. J'ose croire que bientôt, les voix des vrais amis de l'Afrique vont s'élever pour qu'ensemble, nous nous donnions la main pour une vraie renaissance tant souhaitée du multilatéralisme aujourd'hui profondément écorné, rabaissé, biaisé et en dangereux déclin. Puisse le Conseil faire un écho percutant à cette clameur venue des profondeurs de l'Afrique.

Le Président : Je remercie M. Faki Mahamat de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre des affaires étrangères du Gabon.

Je remercie le Secrétaire général, António Guterres, pour la densité de son exposé sur le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le rapport annuel du Secrétaire général sur le renforcement du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sur les questions de paix et de sécurité en Afrique (S/2022/643) est une opportunité de choix de dresser l'état des lieux de cette coopération et de réaffirmer notre engagement en faveur d'un rôle moteur des organisations régionales et sous-régionales dans la réponse aux crises et conflits internationaux.

La coopération entre l'ONU et l'Union africaine est une constante dans l'ordre du jour du Conseil de sécurité parce qu'il s'agit d'une question essentielle pour l'efficacité des objectifs concernant la paix et la sécurité internationales, et parce que la communauté internationale doit s'assurer du perfectionnement des indispensables complémentarité et subsidiarité qui découlent du partenariat entre l'ONU et l'Union africaine.

Ce partenariat est crucial pour le Conseil parce que l'Afrique occupe plus de la moitié du programme de travail du Conseil de sécurité. Comme nous le savons tous, près de 50 % des questions à l'ordre du jour du Conseil de sécurité et 70 % de celles inscrites au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies concernent l'Afrique.

Depuis la signature en 2017 du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, suivi en 2018 du Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, la portée de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine n'a cessé de s'étendre. Elle englobe aujourd'hui un large éventail de domaines, notamment la prévention des conflits, l'alerte précoce, la médiation, le maintien et la consolidation de la paix, le désarmement, la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, la lutte contre la piraterie maritime, la protection des droits de l'homme et la coordination de l'aide humanitaire, y compris la promotion du développement économique et sociopolitique.

Les réunions périodiques entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine jouent un rôle d'impulsion dans la formulation de stratégies concertées. L'interconnexion des ordres du jour et des programmes révèle non seulement une convergence des dynamiques, mais également une volonté manifeste de travailler ensemble pour répondre aux défis majeurs du continent et aux aspirations des peuples du monde, et d'Afrique en particulier.

Dans cet élan, l'initiative des chefs d'État africains Faire taire les armes en Afrique et le Plan directeur de Lusaka sur les mesures concrètes à prendre pour faire taire les armes en Afrique d'ici à 2020 ont reçu le soutien de l'ONU, notamment en apportant une assistance technique dans les domaines de la médiation et du désarmement, en participant à la création du Réseau des femmes d'influence en Afrique et en investissant dans des activités d'autonomisation des jeunes, y compris l'éducation à la paix.

Par ailleurs, les opérations de maintien de la paix hybrides telles que l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, qui a pris fin en 2020, ou celle menée sous l'égide de l'Union africaine avec l'appui de l'ONU en Somalie, la Mission de l'Union africaine en Somalie devenue Mission de transition de l'Union africaine en Somalie, sont des exemples notables qui illustrent parfaitement l'intérêt et le dynamisme de ce partenariat.

Mais nous pouvons aller beaucoup plus loin et nous devons le faire sans délai, parce que l'ampleur des menaces et des défis l'exige. Face au visage changeant du terrorisme en Afrique, face à la résilience des groupes armés, face aux crises cycliques alimentées par les changements climatiques, la prolifération des armes légères et de petit calibre, la prédation des ressources naturelles, les antagonismes géopolitiques et les clivages identitaires, nous devons renforcer davantage le partenariat entre l'Union africaine et l'ONU par une plus grande synergie et une coordination plus efficace des initiatives.

L'Afrique aspire plus que jamais à faire prévaloir son approche et ses solutions face aux multiples crises et conflits qui secouent le continent et qui assombrissent l'horizon des aspirations des peuples africains à la sécurité et à la dignité. En préconisant des solutions africaines aux problèmes africains, l'Union africaine et l'ensemble de ses membres se tiennent résolument comme acteurs à part entière pour s'approprier le destin de nos peuples et assumer pleinement nos responsabilités. Bien entendu, nous avons conscience que la responsabilité principale en matière de paix et de sécurité internationales incombe au Conseil de sécurité.

L'Afrique ne peut se satisfaire d'être un simple enjeu de puissances devant la multitude des conflits armés et des crises qui ensanglantent et déstabilisent plusieurs de ses régions, notamment le Sahel, la Corne de l'Afrique, les Grands Lacs ou l'Afrique centrale. L'Afrique ne peut pas attendre sans réaction devant les hordes de mercenaires, les groupes terroristes et les groupes armés qui démantèlent tour à tour les fondements de ses nations, pillent ses ressources et exacerbent la détresse de ses populations par la violence.

L'Afrique est plus que jamais engagée, et elle le sera davantage, pour apporter ses solutions à ses problèmes. Le repositionnement des troupes africaines et le déploiement des missions de maintien de la paix sous le pavillon de l'Union africaine ou des

communautés économiques régionales sur quelques théâtres d'opérations résultent de cette résolution irréversible à s'assumer en matière de paix et de sécurité.

La volonté et les efforts de l'Union africaine méritent d'être soutenus. Le soutien requis doit être à la dimension des enjeux et adossé sur la responsabilité principale de l'ONU en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Dans la plupart des régions en proie à des crises répétitives où la paix doit être établie, il est important de réinventer les missions de paix en les dotant de mandats opérationnels plus robustes assortis d'un financement adéquat et prévisible. Il s'agit également d'apporter l'appui logistique nécessaire aux mécanismes mis en place par les pays africains à l'échelle régionale et sous-régionale afin de renforcer leur opérationnalisation. Le Mécanisme d'alerte rapide de l'Afrique centrale peut, dans cette perspective, être un précieux levier dans la prévention des crises qui secouent cette sous-région.

Bien entendu, la paix et la sécurité en Afrique ne peuvent pas se faire sans l'implication des Africains. À cet effet, nous saluons la désignation par le Secrétaire général de M. Abdoulaye Bathily comme nouveau Représentant spécial pour la Libye et lui savons gré pour sa sensibilité au narratif des pays africains.

Au-delà de l'activation des synergies entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine, un des principaux leviers à même de rendre leur partenariat plus inclusif et plus en phase avec les réalités actuelles du monde demeure l'exigence pour l'Afrique d'occuper sa juste place au sein du Conseil de sécurité. L'appel pressant en faveur d'un Conseil de sécurité plus représentatif des dynamiques géopolitiques actuelles est manifestement à un tournant décisif où plusieurs voix reconnaissent l'instant opportun de passer de la rhétorique à l'action. Il est insoutenable de voir l'Afrique à la table du Conseil sans l'entendre à sa juste mesure autour de cette table de manière permanente, et ce, en dépit de sa légitime revendication exprimée par le Consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte. Comme l'a clairement martelé le Président Ali Bongo Ondimba lors de sa récente allocution devant l'Assemblée générale (voir A/77/PV.6), l'Afrique a longuement attendu, elle n'attendra plus davantage pour s'assumer.

Pour terminer, je voudrais réitérer l'exigence et l'urgence de renfoncer encore plus, et de donner un nouvel élan au partenariat entre l'ONU et l'Union africaine afin de l'inscrire à la dimension des engagements

à prendre et des responsabilités à assumer en matière de paix et de sécurité. C'est toute la portée de la déclaration du Président soumise pour examen au Conseil, pour laquelle je sollicite le soutien de tous.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole à S. E. M^{me} Linda Thomas-Greenfield, Représentante permanente des États-Unis et membre du Cabinet du Président Biden.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de présider cette séance de haut niveau. Je tiens également à remercier le Secrétaire général Guterres de sa présence parmi nous aujourd'hui et à saluer la participation du Président Faki Mahamat à la présente séance.

Le vingtième anniversaire de l'Union africaine que nous commémorons en ce moment est l'occasion idéale pour souligner le solide partenariat entre l'Union africaine et l'ONU. C'est aussi l'occasion de chercher des moyens de tirer parti des progrès réalisés. Les États-Unis partagent la conviction du Secrétaire général selon laquelle notre action collective en matière de prévention des conflits, de médiation, de maintien et de consolidation de la paix est absolument vitale. Dans le cadre du débat d'aujourd'hui, nous devons reconnaître l'éventail des facteurs qui contribuent à la montée de l'insécurité, caractérisée notamment par la plus importante crise de sécurité alimentaire mondiale depuis des décennies, les effets néfastes des changements climatiques et l'une des pires sécheresses de l'histoire de la Corne de l'Afrique. Ces défis ne doivent pas nous décourager, mais plutôt renforcer notre détermination à œuvrer de concert pour les relever de front.

À cet égard, nous appuyons fermement le Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, qui vise à mobiliser la collaboration entre l'Union africaine et l'ONU, en partant des premiers indicateurs de conflit potentiel, et qui est essentiel à la prévention des conflits et à la reconstruction après un conflit. La paix en Afrique ne peut pas attendre. Nous saluons les efforts déployés par les dirigeants africains pour régler les crises et les conflits en Éthiopie, dans la région des Grands Lacs, au Soudan, au Sahel, au Mozambique et en Somalie, et nous nous félicitons du plein appui apporté par l'ONU à ces efforts. Nous sommes également encouragés par le renforcement du

partenariat entre l'Union africaine et l'ONU pour faire face à la crise des enfants et des conflits armés en Afrique. Nous devons faire absolument tout ce qui est en notre pouvoir pour faire avancer ces travaux, ce qui signifie également renforcer la protection des enfants touchés par les conflits, une question sur laquelle l'Union africaine mène la charge.

Aujourd'hui, saluons également les efforts de collaboration déployés par l'ONU, l'Union africaine, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, l'Union européenne et le Gouvernement fédéral somalien. Ces efforts conjoints ont conduit à la création de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie en avril. Ensemble, nous avons fixé des objectifs ambitieux pour la reconfiguration et la transition de la Mission de maintien de la paix en Somalie et nous devons redoubler d'efforts pour les atteindre. En fin de compte, il est dans l'intérêt commun de l'ONU, de l'Union africaine et des opérations de paix régionales actives dans certaines des régions les plus fragiles d'Afrique d'harmoniser leurs doctrines, leurs politiques et leurs directives. C'est ainsi que nous rendrons ces efforts aussi efficaces que possible.

Cela signifie également protéger et faire respecter les droits de l'homme dans chaque initiative et mission de l'Union africaine sur le continent. Nous saluons les progrès réalisés par l'Union africaine dans l'élaboration de ses propres cadres relatifs aux droits humains et au droit international humanitaire, comme il est noté dans le rapport du Secrétaire général (S/2022/643), et nous l'encourageons à poursuivre la mise en œuvre de cadres réglementaires pour les opérations de soutien à la paix dans des domaines clefs tels que le droit international humanitaire, les droits de l'homme ainsi que la déontologie et la discipline, notamment dans les affaires d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Les efforts visant à renforcer la formation, le suivi, l'établissement de rapports et la responsabilité sont au cœur de cette action. La mise en œuvre de ces cadres, ainsi que d'autres mécanismes de contrôle décrits dans les résolutions 2320 (2016) et 2378 (2017), reste un élément essentiel à prendre en compte dans toute discussion sur l'utilisation des contributions statutaires de l'ONU. Cela inclut toute action entreprise par des organisations régionales en vertu du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

Les États-Unis saluent également les efforts déployés par l'ONU, l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest

pour aider la région et attendent avec intérêt l'évaluation stratégique conjointe qui est en cours pour examiner les défis en matière de sécurité, de gouvernance et de développement au Sahel. Mais ne nous voilons pas la face. Les défis auxquels nous sommes confrontés dans cette région sont graves. En particulier, nous sommes vivement préoccupés par la propagation de l'extrémisme violent au Sahel et dans certaines régions côtières de l'Afrique de l'Ouest. Les groupes terroristes ont fait des milliers de victimes et déplacé des millions de personnes. Si nous voulons relever ces défis ensemble, et nous devons le faire, je pense que nous avons besoin d'options de financement prévisibles et durables pour les opérations de soutien à la paix de l'Union africaine. Cela donnera à l'Union africaine la souplesse dont elle a besoin pour faire face à l'évolution des menaces, un objectif que nous sommes déterminés à concrétiser.

Dans le même temps, nous pensons que nos institutions doivent évoluer pour refléter le monde d'aujourd'hui. Comme l'a déclaré le Président Biden au débat de l'Assemblée générale le mois dernier (voir A/77/PV.6), les États-Unis sont favorables à l'augmentation du nombre de membres permanents et non permanents du Conseil de sécurité. Cela inclut, pour la toute première fois, des sièges permanents pour les pays d'Afrique et d'Amérique latine et des Caraïbes. À cette fin, nous attendons avec intérêt de forger un consensus autour de propositions de réforme dans le but de renforcer l'efficacité, la représentativité et la crédibilité du Conseil de sécurité.

Lors de mon dernier voyage en Afrique, j'ai clairement indiqué que la paix en Afrique devait venir des dirigeants africains et du peuple africain lui-même. Le travail que nous accomplissons ici, à l'ONU, consiste à servir de partenaires et d'alliés. Nous devons poursuivre cette étroite coopération pour faire progresser la paix et la sécurité au cours des 20 prochaines années et au-delà.

M^{me} Nusseibeh (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, ainsi que le Gabon, d'avoir pris l'initiative d'organiser ce débat opportun à un moment aussi important. Je tiens également à remercier le Secrétaire général Guterres et le Président de la Commission de l'Union africaine, M. Faki Mahamat, de leur engagement en faveur d'une relation solide entre l'Union africaine et l'ONU.

Alors que nous célébrons le vingtième anniversaire de l'Union africaine, il est grand temps de faire le point sur les relations importantes qu'elle entretient avec l'ONU, ainsi que sur l'incidence qu'elle a eue sur la paix

et la sécurité en Afrique. Nous sommes convaincus que nous devons redoubler d'efforts ensemble pour recenser les moyens de renforcer ce partenariat, notamment en nous appuyant sur le Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, adopté en 2017, et sur le Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté en 2018. Dans un contexte de multipolarité émergente, il convient de croire en l'Union africaine, et même en la capacité d'action des parties prenantes africaines, et d'en tirer parti. Ce sont de bons exemples de multilatéralisme en action, qui continuent de montrer que de nouvelles formes de coopération sont effectivement possibles, et qu'elles sont plus performantes, plus dynamiques et plus efficaces sur le terrain. Lorsque le Conseil s'est réuni cette année pour discuter du renforcement des capacités en Afrique (voir S/PV.9106), les Émirats arabes unis ont appelé l'attention sur le fait que dans le monde interconnecté et en rapide évolution d'aujourd'hui, les problèmes africains ont à la fois des causes et des effets qui vont bien au-delà des frontières du continent. Nous avons également souligné que, de la même manière, les solutions africaines, et pas seulement les problèmes africains, ont des dimensions mondiales. Ces messages clefs méritent d'être répétés aujourd'hui. Pour le dire simplement, nous sommes tous dans le même bateau. Dans cet esprit, je tiens à faire part au Conseil de trois éléments permettant de renforcer davantage le partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine.

Premièrement, il est clair que nous devons réfléchir à ce à quoi pourrait ressembler une collaboration fructueuse entre l'Union africaine et l'ONU, dans une véritable démonstration du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies à l'œuvre. Quand on regarde les exemples récents, les initiatives sur lesquelles les deux organisations ont étroitement collaboré ont directement changé la donne sur le terrain. Au Soudan, le mécanisme trilatéral a mis à profit les atouts particuliers des organisations régionales et sous-régionales, en complément de ce de l'ONU, pour faciliter les pourparlers entre les parties prenantes soudanaises. En République centrafricaine, l'ONU a mobilisé son groupe de l'appui à la médiation pour travailler avec l'Union africaine et les acteurs sous-régionaux afin de favoriser la conclusion d'un accord de paix global pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration durables des groupes armés. En Somalie, la collaboration soutenue entre

l'ONU et l'Union africaine, ainsi que le Gouvernement somalien et d'autres acteurs, a facilité le passage de la Mission de l'Union africaine en Somalie à la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie. Ce ne sont là que quelques-uns des exemples des travaux du Conseil dont on peut s'inspirer lorsqu'on réfléchit aux moyens de renforcer la coopération.

Les organisations régionales ont également beaucoup à apprendre les unes des autres, en particulier lorsqu'il existe des domaines de recoupement évidents et des priorités partagées. C'est pourquoi, en tant que membre de la Ligue des États arabes, les Émirats arabes unis continuent de préconiser le renforcement de la coopération et de la coordination trilatérales entre l'ONU, l'Union africaine et la Ligue des États arabes.

Deuxièmement, comme dans tout partenariat efficace, la coopération entre l'Union africaine et l'ONU doit être fondée sur la confiance, le respect mutuel et une communication ouverte. Nos institutions ont été fondamentalement conçues pour se soutenir et se renforcer mutuellement. Pour le Conseil, cela signifie montrer sa foi, aussi bien en paroles qu'en actes, dans la sagesse et les capacités des organisations régionales et sous-régionales africaines, en appuyant leur leadership, et en particulier les efforts qu'elles déploient pour régler les conflits africains. Et comme les Émirats arabes unis l'ont déjà souligné au Conseil, un partenariat constructif signifie également qu'il faut donner aux mesures que les organisations africaines déploient à partir de leurs outils diplomatiques le temps, l'espace et l'appui nécessaires.

En outre, comme le Conseil le reconnaît, il faut assurer la prévisibilité, la durabilité et la souplesse des ressources consacrées aux opérations dirigées par l'Union africaine et autorisées par le Conseil de sécurité, une position exprimée avec force par nos collègues africains, et à laquelle les Émirats arabes unis souscrivent. Le Conseil doit s'efforcer de parvenir à brève échéance à un consensus sur cette question importante. De plus, l'Union africaine et l'ONU peuvent envoyer un signal clair d'unité en recourant davantage aux missions, séances d'information, déclarations et rapports conjoints, afin de montrer qu'elles progressent vers une compréhension commune des problèmes critiques et vers l'adoption d'une approche commune pour les régler.

Troisièmement, l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine doivent s'employer à démontrer qu'elles ont une vision commune de la lutte contre les défis les plus pressants auxquels l'Afrique et le monde sont confrontés, en particulier les menaces croissantes

posées par le terrorisme et les changements climatiques, ainsi que l'a souligné le Secrétaire général. Comme le Conseil l'a entendu, notamment à la réunion sur les activités transnationales des groupes terroristes, organisée selon la formule Arria par le Kenya et les Émirats arabes unis en août dernier, plusieurs voix éminentes d'Afrique et du Moyen-Orient continuent de mettre en garde le Conseil contre cette menace. Le tableau qu'elles brossent est celui d'un cercle vicieux, dans lequel les terroristes exploitent les vulnérabilités existantes de notre dispositif pour la lutte antiterroriste, ce qui en retour aggrave un peu plus la situation humanitaire sur le terrain pour les personnes les plus vulnérables. En ce qui concerne la lutte contre les problèmes liés aux changements climatiques, l'aide extérieure doit être en phase avec les priorités du continent et proportionnée au degré d'urgence dans lequel vivent les personnes en situation de vulnérabilité climatique sur le continent. Nous attendons avec intérêt d'en apprendre davantage sur les vues de l'Afrique à la séance sur le climat et la sécurité en Afrique prévue demain.

Comme d'autres l'ont reconnu, il est possible de développer notre partenariat, et, d'ailleurs, le Conseil bénéficierait d'une représentation africaine accrue. L'engagement renouvelé sur cette question est une évolution dont on ne peut que se féliciter, et nous espérons qu'elle débouchera sur des résultats concrets.

Pour terminer, les efforts régionaux appellent un appui international, ce qui suppose d'écouter et d'appuyer systématiquement l'Union africaine et les autres organisations sous-régionales et de dialoguer avec elles. Le rôle du Conseil est d'encourager ces synergies au service de nos objectifs communs de paix, de sécurité et de stabilité.

M. de Rivière (France) : Je remercie le Gabon d'avoir organisé ce débat, et je remercie le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine pour leurs interventions. En ce vingtième anniversaire de l'Union africaine, j'insisterai sur deux points.

D'abord, je veux saluer les progrès accomplis par cette organisation, grâce aux efforts de ses États membres, mais aussi au partenariat avec l'ONU et d'autres organisations régionales. Je pense tout d'abord à l'Union européenne. Le Sommet Union européenne-Union africaine des 17 et 18 février a réaffirmé le souhait conjoint d'un partenariat renouvelé. Je tiens à rappeler que l'Union européenne reste le premier contributeur au budget de l'Union africaine.

L'Union africaine est devenue l'acteur de référence pour la prévention et la résolution des conflits sur le continent. Elle a su donner corps au principe de non-indifférence, comme nous l'avons vu lors du Sommet de Malabo, en mai 2022, qui a marqué l'opposition des chefs d'État du continent aux changements inconstitutionnels de gouvernement. Ce même sommet a acté le soutien de l'Union africaine aux efforts de médiation entre la République démocratique du Congo et le Rwanda. Je pense aussi au rôle de l'Union africaine pour le règlement du conflit au nord de l'Éthiopie ou pour surmonter la crise politique au Soudan.

Mon second point est un appel à l'action. À ce titre, je tiens à saluer l'initiative sur le Sahel du Secrétaire général et du Président de la Commission de l'Union africaine. La France souhaite plein succès au Groupe indépendant de haut niveau sur la sécurité et le développement au Sahel, dirigé par le Président Issoufou, et elle espère que ces travaux aboutiront à des propositions concrètes et ambitieuses.

Au-delà du Sahel, la France réitère son appel à ce que des ressources pérennes et durables puissent être mobilisées en soutien aux opérations africaines de paix, y compris sur contributions obligatoires des Nations Unies. Les négociations qui ont été engagées par le Conseil et par l'Union africaine doivent reprendre rapidement. Nous devons aussi agir pour réformer le Conseil, pour que l'Afrique y soit mieux représentée, y compris parmi les membres permanents. La France y est favorable. Nous souhaitons engager au plus tôt des discussions sur la base d'un texte, dès l'ouverture de la prochaine session des négociations intergouvernementales. Nous appelons tous ceux qui, comme nous, souhaitent sincèrement faire aboutir la réforme à soutenir le principe d'une négociation sur la base d'un texte.

Au-delà des enjeux majeurs de la gouvernance, de la participation des femmes et des jeunes, de l'éducation, du développement et de la lutte contre les changements climatiques, je voudrais insister sur les nouveaux défis auxquels nous sommes confrontés.

Premièrement, il s'agit de la propagande et des manipulations de l'information. Il est aisé de créer des usines à trolls déversant des torrents de haine. C'est une menace pour nos sociétés, les États et les citoyens du continent, mais aussi pour les missions de maintien de la paix qui y sont déployées. Nous avons alloué près d'un million de dollars en 2022 pour la lutte contre la désinformation et le renforcement de la communication stratégique des opérations de paix. La France continuera

d'agir main dans la main avec les États et la société civile pour renforcer l'accès à une information libre, plurielle et fiable.

Deuxièmement, il s'agit de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition mondiales, aggravées par l'agression de la Russie contre l'Ukraine. L'initiative européenne Food & Agriculture Resilience Mission (FARM) vise à apporter aux pays vulnérables une réponse concrète et solidaire. Nous appelons tous les acteurs publics et privés pertinents à rejoindre cette initiative, qui s'inscrit dans le cadre des efforts du Secrétaire général et qui est en coordination avec les autres initiatives internationales. L'urgence est aujourd'hui de répondre aux difficultés en matière d'approvisionnement d'engrais. C'est pour proposer des solutions concrètes à cette crise que la France a lancé l'« Opération sauvetage des récoltes » à l'Assemblée générale, en collaboration avec nos partenaires.

Enfin, troisièmement, les mercenaires sont un défi qui nous est posé. Ils ne soutiennent pas les États, mais ils soutiennent une personnalité, un clan. Ils maintiennent au pouvoir ceux-ci en échange d'une mainmise sur les ressources naturelles. Leur présence s'accompagne d'un recul systématique de la démocratie, de la fragilisation de la souveraineté de l'État hôte, de la fermeture de l'espace public et de violations massives des droits de l'homme. Nous ne pouvons accepter cette dérive. La France suit avec intérêt les travaux de l'Union africaine sur la révision de la Convention de 1977 sur l'élimination du mercenariat en Afrique.

M^{me} Dautllari (Albanie) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence gabonaise d'avoir inscrit ce débat à l'ordre du jour à un moment où l'Afrique est confrontée à nombre de défis et de crises transversales, notamment les changements anticonstitutionnels de gouvernement, la prolifération des terroristes et des groupes armés, la présence de groupes militaires privés, les violations des droits humains et les atteintes à ces droits, ainsi que les effets néfastes des changements climatiques. Ces questions nous concernent tous et par conséquent, elles exigent une réponse efficace de notre part à tous.

Je remercie également le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine de leur mobilisation constante en faveur du renforcement des relations entre l'ONU et l'Union africaine.

Nous nous joignons aux autres membres pour célébrer le vingtième anniversaire de l'Union africaine. Nous estimons que l'ONU doit pouvoir compter sur la

contribution essentielle des organisations régionales, dans la mesure où celles-ci sont les mieux placées pour détecter les signes avant-coureurs et déployer des outils de prévention avant que les tensions ne s'aggravent.

L'Albanie est convaincue que l'ONU doit servir de point d'ancrage et de catalyseur des efforts communs, tout en favorisant plus de coopération et de coordination entre tous les acteurs, notamment les institutions spécialisées, les organisations régionales et sous-régionales, les institutions nationales et les représentants de la société civile.

Nous appelons au renforcement de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine. Dans cette optique, nous devons poursuivre sur notre lancée. La seizième réunion consultative annuelle conjointe du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine est une occasion unique de renforcer notre solide partenariat, tant au niveau du Siège que sur le terrain.

S'agissant de la situation sur le terrain, l'Albanie salue la volonté de l'ONU, de l'Union africaine et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest de promouvoir le modèle démocratique de gouvernance en Afrique de l'Ouest. L'Albanie se félicite de l'appel lancé par le Secrétaire général et l'Union africaine en faveur de la création d'un groupe indépendant de haut niveau sur la sécurité, la gouvernance et le développement au Sahel. Nous attendons avec intérêt leurs recommandations.

En outre, nous appuyons les efforts déployés par l'Union africaine pour remédier aux conséquences dévastatrices du conflit qui sévit dans le nord de l'Éthiopie. Des progrès ont été réalisés pour faire face aux problèmes humanitaires. Il faut cependant faire davantage pour amener les parties au conflit à la table des négociations afin d'engager des pourparlers de paix.

Ces dernières années, les catastrophes naturelles ont aggravé les difficultés auxquelles se heurte un continent déjà fragile. Les catastrophes naturelles épuisent les ressources énergétiques et alimentaires, ainsi que les moyens de sécurité, de l'Afrique. À cet égard, l'Albanie appelle à un engagement renouvelé à lutter contre l'insécurité alimentaire croissante.

Nous partageons par ailleurs les préoccupations concernant les conséquences dangereuses que peuvent avoir la désinformation, l'extrémisme, les informations fallacieuses et les discours de haine dans des contextes de crise, notamment au moyen des nouvelles technologies

numériques de l'Internet et des médias sociaux. Pour relever tous ces défis alarmants, une approche globale et durable est plus que jamais nécessaire.

Pour terminer, nous sommes d'avis que tous les acteurs concernés doivent continuer à chercher des moyens concrets de coopérer efficacement en vue d'insuffler une vigueur nouvelle aux politiques et programmes existants et de se concentrer davantage sur les causes profondes des conflits et des crises.

M. Kimani (Kenya) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général, António Guterres, et le Président de la Commission de l'Union africaine, S. E. M. Moussa Faki Mahamat, de leurs exposés.

Nous saluons les efforts consentis par le Secrétaire général pour renforcer le partenariat stratégique entre l'ONU et l'Union africaine. Notre coopération s'inscrit dans le contexte d'une crise mondiale dangereuse en Europe, qui porte gravement atteinte à la sécurité alimentaire de l'Afrique et, par conséquent, à sa stabilité politique. Même si nous nous félicitons du renforcement de la collaboration entre les deux organisations au cours des dernières années, nous devons accorder une plus grande attention aux moyens par lesquels ce cadre peut apporter une valeur ajoutée à la paix et à la sécurité internationales.

L'Acte constitutif de l'Union africaine est tourné vers le monde, même s'il porte essentiellement sur les défis, les perspectives et les obligations de l'Afrique. Dans les mois et les années à venir, il faudra que ses dimensions tournées vers le monde extérieur soient transformées en un cadre de collaboration permettant de répondre aux risques graves et croissants qui pèsent sur l'Afrique en raison de l'effondrement de l'ordre de sécurité européen.

À cet égard, nous saluons l'action menée par les Présidents de l'Union africaine et de la Commission pour encourager le dialogue et les interventions humanitaires dans le contexte de la guerre en Ukraine. Leurs efforts sont une expression des responsabilités et des relations de l'Afrique à l'échelle mondiale et aident aussi les pays africains en cette période difficile. Nous les exhortons à poursuivre leurs efforts de communication tout en appuyant fermement les principes qui sous-tendent la Charte des Nations Unies et l'Acte constitutif de l'Union africaine.

Alors que nous concentrons à juste titre nos efforts sur l'Ukraine, il est peut-être temps de collaborer plus activement en ce qui concerne Haïti, qui est

également en proie à une crise profonde. Haïti fait partie de la sixième région de l'Union africaine, et l'Union africaine et l'ONU pourraient examiner, de concert et en collaboration avec le peuple haïtien, les mesures supplémentaires que nous pouvons prendre ensemble pour aider ce pays.

La stabilisation de l'ordre de sécurité mondial passe dans une grande mesure par des réformes. Il est désormais clair que la structure actuelle du Conseil de sécurité ne permet pas de maintenir efficacement la paix et la sécurité internationales. Nous pouvons continuer de tout mettre en œuvre pour que l'ONU et l'Union africaine collaborent plus efficacement, mais nous n'obtiendrons des résultats réels et durables que lorsque le Conseil sera plus équilibré, grâce à l'introduction de membres permanents africains. Je me félicite de l'appui exprimé ce matin par les délégations en faveur des réformes. Nous devons maintenant passer à des mesures concrètes qui seront porteuses de changement.

En attendant ce moment décisif, nous pouvons faire davantage pour que le Conseil soit inclusif et réponde aux besoins de l'Afrique en réformant ses méthodes de travail. La rédaction des textes, par exemple, doit évoluer pour tenir compte des responsabilités, des connaissances et de l'appropriation africaines, ce qui permettra de donner un nouvel élan au lien entre le Chapitre VIII et l'Union africaine.

Ce débat se tient à la veille du septième séminaire conjoint informel et de la seizième réunion consultative annuelle conjointe entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Il nous offre une excellente occasion de faire progresser la mise en place d'un partenariat stratégique qui met l'accent sur la réalisation concrète de la paix, de la sécurité et du développement en Afrique.

Le Conseil de sécurité a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les crises en Afrique méritent qu'on leur accorde la même attention et le même degré de priorité que les situations dans d'autres régions du monde. Il est inconcevable, par exemple, que les missions de soutien à la paix dirigées par l'Union africaine réclament sans cesse un financement suffisant, prévisible et durable. Pourtant, ces opérations sont essentiellement menées au nom de la communauté internationale et de l'ONU. Le Conseil de sécurité doit faciliter ces missions de manière adéquate et durable au moyen de contributions statutaires, pour qu'elles soient adaptées à leurs objectifs.

Qui plus est, le Conseil de sécurité doit repenser la manière dont il assure le maintien de la paix en Afrique. Nous suggérons de renforcer la coopération avec l'Union africaine de manière à ce qu'un plus grand nombre de pays africains fournissent des contingents pour permettre à l'Afrique de s'approprier ce genre de missions, étant donné qu'ils ont une meilleure compréhension des contextes opérationnels.

Nous appelons aussi le Conseil de sécurité et d'une manière plus générale, l'ONU, à intensifier les efforts déployés pour placer les organisations sous-régionales africaines au cœur de leurs initiatives de paix. Ces organisations sont directement concernées par la paix et la stabilité de leurs régions et par le passé, elles ont pu intervenir de manière opportune et décisive. Un excellent exemple est celui de la Communauté d'Afrique de l'Est qui, à la demande du Gouvernement de la République démocratique du Congo, dirige les efforts visant à trouver un moyen pacifique de rétablir la sécurité dans l'est du pays. Il importe que les partenaires internationaux appuient ces efforts, notamment en fournissant les ressources nécessaires, ainsi que les capacités techniques et logistiques.

Enfin, le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine doit également tenir compte de la nature transfrontalière et des aspects géopolitiques des crises et des conflits. Dans certains cas, les pays africains sont aux prises avec une confluence d'acteurs et d'intérêts extra-régionaux, qui compliquent davantage les efforts de paix et exacerbent même l'insécurité. Les pays voisins et ceux de la région doivent être consultés pour endiguer les conflits, en particulier lorsque des organisations d'insurgés et de terroristes sont concernées. De plus, le Conseil de sécurité doit faire preuve de suffisamment d'audace pour aborder les conflits d'intérêts extérieurs, afin qu'ils ne compromettent pas la recherche d'une paix durable en Afrique.

Pour terminer, je réaffirme l'engagement du Kenya en faveur de tous les efforts visant à établir une collaboration plus ambitieuse entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales dans la recherche de la paix, de la sécurité, de la stabilité politique et de la prospérité pour l'Afrique et ses peuples.

M. Dai Bing (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Gabon d'avoir pris l'initiative d'organiser l'importante séance d'aujourd'hui, et je me félicite de voir le Ministre des affaires étrangères, M. Adamo, en assurer la présidence. Je remercie le Secrétaire général Guterres et le Président Faki Mahamat de leurs exposés.

Depuis quelques années, l'Union africaine est à la tête des activités de développement et de revitalisation de l'Afrique, assure le maintien la paix et de la stabilité sur le continent et défend fermement le multilatéralisme, montrant ainsi la force et la sagesse de l'Afrique. La coopération stratégique entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies n'a cessé de s'approfondir pour devenir l'un des partenariats les plus dynamiques et les plus fructueux. Au cours du débat général de l'Assemblée générale de cette année, chaque dirigeant africain a appelé à la poursuite et au renforcement de la solidarité et de la coopération entre l'Union africaine et l'ONU, afin de répondre collectivement aux défis mondiaux. La Chine salue et appuie le renforcement de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine, afin de mieux promouvoir la paix et le développement en Afrique.

Premièrement, nous devons accroître la coopération en matière de maintien de la paix et de la sécurité en Afrique. Les foyers de tension traditionnels de l'Afrique vont s'aggravant, au fur et à mesure qu'augmentent les défis liés aux activités terroristes, au trafic d'armes, à la sécurité maritime et à la santé publique. Aussi, est-il nécessaire que l'ONU, l'Union africaine et les pays de la région travaillent ensemble pour y faire face. Les pays de la région doivent définir un concept de sécurité commune, globale, coopérative et durable et promouvoir la sécurité nationale et régionale grâce au dialogue et à la coopération. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies doivent s'adapter à l'évolution de la situation sur le terrain, coordonner le positionnement des opérations de maintien de la paix, optimiser leurs mandats et investir leurs ressources et leur énergie en fonction des besoins des pays concernés et des attentes de la population locale. La Chine est favorable à ce qu'un plus grand nombre d'Africains servent en tant que représentants spéciaux du Secrétaire général pour les zones de tensions en Afrique. Le Conseil devrait, pour sa part, appuyer un nombre accru de membres africains comme rédacteurs sur les dossiers africains.

Deuxièmement, nous devons encourager la coopération visant à améliorer le renforcement des capacités en Afrique. Si nous voulons parvenir à une paix et à une sécurité pérennes en Afrique, nous devons recenser les domaines dans lesquels nous pouvons progresser et mettre l'accent sur l'augmentation régulière des investissements. Le renforcement des capacités est un élément essentiel de ces efforts. Le Conseil de sécurité a tenu un débat public sur le renforcement des capacités en Afrique en août (voir S/PV.9122) et publié une déclaration du Président du Conseil de sécurité (S/PRST/2022/6) dans

laquelle le Conseil appelle à aider les pays africains à renforcer leurs capacités en matière de gouvernance, de sécurité, de maintien de l'ordre, de développement durable et de formation des ressources humaines. Les membres du Conseil et la communauté internationale au sens large doivent travailler de concert pour mettre en œuvre les documents issus de cette séance, afin de fournir une aide plus tangible au renforcement des capacités de l'Afrique. L'ONU et l'Union africaine ont signé le Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine et doivent continuer de faire du renforcement des capacités un pilier de la coopération pour aider l'Union africaine à développer ses compétences en matière d'alerte précoce des conflits, de prévention des conflits, de médiation et de diplomatie préventive.

Le manque de financement est une contrainte majeure qui pèse sur la capacité de l'Union africaine de mener des opérations de paix. Le Secrétaire général Guterres a suggéré de financer les opérations de paix de l'Union africaine au moyen du budget ordinaire de l'ONU ou du budget du maintien de la paix. Nous pensons que c'est une idée que le Conseil de sécurité devrait sérieusement examiner. Les organismes de l'ONU, les missions de maintien de la paix et les coordonnateurs résidents compétents doivent appuyer le renforcement des capacités africaines conformément à leurs mandats respectifs, en vue de créer des synergies.

Troisièmement, nous devons renforcer la coopération pour promouvoir le développement durable en Afrique. En fin de compte, c'est le développement qui compte vraiment. Des régions telles que le Sahel, la Corne de l'Afrique, les Grands Lacs et l'Afrique centrale sont aux prises avec des risques de sécurité et des difficultés en matière de développement. Sans un investissement accru dans le développement, il sera difficile de briser le cercle vicieux de l'instabilité et de la pauvreté. Au cours de la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale, la Chine et les pays africains ont coorganisé une réunion ministérielle du Groupe des Amis de l'Initiative mondiale sur le développement, à l'issue de laquelle ils ont annoncé sept initiatives axées sur les résultats et proposé des mesures concrètes dans des domaines tels que la sécurité alimentaire et les énergies propres. Ces initiatives sont conformes aux besoins de développement de l'Afrique et hautement compatibles avec l'Agenda 2063 de l'Union africaine. La Chine est disposée à collaborer avec les pays africains pour que ces initiatives soient menées à bien en temps voulu, afin qu'elles puissent générer davantage de ressources et créer des conditions propices au développement durable des pays africains.

Quatrièmement, nous devons renforcer la coopération pour promouvoir la réforme de la gouvernance internationale. L'Afrique se trouve généralement au milieu ou à l'extrémité inférieure des chaînes industrielles et d'approvisionnement internationales. Toute retombée de risques mondiaux tend à entraîner des pertes économiques plus importantes et plus graves pour l'Afrique, et peut annuler les progrès obtenus par les pays en matière de développement. L'ONU doit prendre des mesures systématiques pour permettre à l'Afrique d'avoir davantage son mot à dire dans le système de gouvernance internationale, et tenir davantage compte des besoins et des intérêts généraux de l'Afrique en termes d'élaboration de règles et d'allocation de ressources. La communauté internationale, notamment les pays développés et les institutions financières internationales, doit assumer ses responsabilités en matière d'aide au développement et de transfert de technologies, et veiller à ce que l'attention devant être accordée à l'Afrique et les investissements sur le continent ne soient pas relégués à l'arrière-plan au profit d'autres questions concurrentes. Les pays doivent préserver l'ouverture, l'inclusion et les avantages mutuels dans leur coopération avec l'Afrique. Ils ne doivent pas s'ingérer dans les affaires intérieures des pays africains ni les forcer à choisir un camp.

La Chine s'est toujours efforcée de coopérer avec l'Afrique tout en défendant le bien commun, les intérêts partagés et les principes de sincérité, de résultats authentiques, de l'amitié et de la bonne foi. Nous soutenons fermement le processus en faveur de la revitalisation et de la prospérité de l'Afrique et y apportons notre concours. Quelle que soit l'évolution de la situation internationale, la Chine sera toujours aux côtés des pays africains et de l'ONU pour contribuer à la réalisation d'une paix durable et d'un développement commun.

M^{me} Kamboj (Inde) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je remercie le Gabon d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui sur un sujet aussi important. Je remercie le Secrétaire général de ses précieuses contributions.

La coopération entre l'ONU et les organisations régionales est un principe cardinal du maintien de la paix et de la sécurité internationales, consacré par le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. La Charte fournit également un cadre général pour la coopération entre le Conseil et les organisations régionales. Ce partenariat revêt une importance accrue dans le cas de l'Afrique, puisque plus de la moitié des questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil et près de

70 % des résolutions attribuant des mandats au titre du Chapitre VII concernent l'Afrique. Le fait que la paix et la sécurité constituent un pilier important de l'Agenda 2063 de l'Union africaine renforce plus encore cette coopération.

Les membres du Conseil conviendront que personne ne peut mieux comprendre l'Afrique que nos frères et sœurs africains eux-mêmes. L'histoire nous a montré que proposer des solutions externes aux problèmes africains sans y associer les Africains ne sert pas leurs intérêts. Par conséquent, une collaboration véritable et efficace avec les organisations et mécanismes sous-régionaux de l'Afrique doit faire partie intégrante de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine. La Communauté d'Afrique de l'Est, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Communauté de développement de l'Afrique australe et l'Autorité intergouvernementale pour le développement, entre autres, ont accentué leurs efforts de diplomatie préventive et de médiation.

Mon pays est en faveur d'un renforcement de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine, qui soit authentiquement bénéfique aux deux organisations. Dans ce contexte, qu'il me soit permis d'appeler l'attention du Conseil de sécurité sur les points suivants. Premièrement, les activités de l'ONU, de l'Union africaine et des organisations sous-régionales doivent se compléter, sans que leurs mandats fondamentaux respectifs soient pour le moins entamés. Il faut que les efforts collectifs soient axés sur la diplomatie régionale, la médiation, la réconciliation et la réforme du secteur de la sécurité afin de garantir une paix durable sur le continent.

Deuxièmement, les entités terroristes, comme les groupes armés, demandent une attention prioritaire de la part du Conseil dans sa lutte contre les menaces à la sécurité qui pèsent aujourd'hui sur l'Afrique. Au Sahel et dans toute la région du bassin du lac Tchad, ainsi qu'en Somalie et au-delà, les États africains se heurtent aux menaces terroristes persistantes qui émanent de groupes affiliés à Al-Qaïda et Daech. Les forces de sécurité nationales et régionales sont les premières à intervenir face au terrorisme. Toutefois, les limitations en termes de capacités et le manque de moyens financiers sont maintenant des obstacles majeurs à la lutte contre le terrorisme. Des initiatives comme la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie, la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, la mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe au Mozambique et la Force multinationale mixte ont besoin d'être davantage encouragées par la communauté internationale.

Troisièmement, le Conseil de sécurité doit travailler avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine au renforcement des mécanismes de financement des opérations d'appui à la paix dirigées par l'Union africaine qui ont été autorisées par le Conseil de sécurité. Nous souscrivons à l'appel du Secrétaire général tendant à soutenir les opérations d'appui à la paix dirigées par l'Union africaine et les opérations antiterroristes régionales au moyen d'un financement pérenne, notamment par l'intermédiaire des contributions mises en recouvrement.

Quatrièmement, les initiatives de consolidation de la paix menées en Afrique méritent l'attention sans faille de la communauté internationale. Les grands donateurs, en particulier les pays développés et les institutions financières internationales, doivent rehausser leurs engagements en matière d'aide publique au développement et supprimer les obstacles au financement à des conditions favorables au profit des économies africaines afin que celles-ci puissent effectivement atteindre les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et dans l'Agenda 2063.

Cinquièmement, les opérations de maintien de la paix et missions politiques spéciales des Nations Unies doivent être dotées du mandat et des ressources qui conviennent. Nous savons d'expérience que les missions de maintien de la paix en Afrique ont souvent du mal à s'acquitter de leurs mandats ambitieux mais sous-financés. En outre, ces missions devraient être dotées d'une stratégie de sortie claire et bien pensée, élaborée en consultation avec les parties prenantes nationales et régionales.

Sixièmement, pour répondre aux préoccupations de l'Afrique, le Conseil de sécurité doit aller bien au-delà des belles paroles. Le fait que l'Afrique continue de se voir refuser une représentation dans la catégorie des membres permanents du Conseil est une injustice historique qui doit être rectifiée au plus tôt. L'Inde n'a cessé de réclamer une réforme urgente du Conseil de sécurité pour répondre aux aspirations de l'Afrique, telles qu'énoncées dans le Consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte.

L'Inde et l'Afrique entretiennent une amitié inégalée, historique et qui a résisté au temps. Depuis les années 1960, des soldats de la paix indiens ont servi dans 22 missions en Afrique. Actuellement, il s'en trouve dans huit missions de maintien de la paix sur le continent africain. L'Inde contribue également à la formation et au renforcement des capacités des Casques bleus venus d'Afrique.

L'Inde estime que l'essor de l'Afrique est indispensable à une véritable multipolarité dans l'ordre mondial que nous soutenons. Nous avons toujours collaboré avec l'Afrique en tenant compte de ses priorités, par l'intermédiaire de mécanismes à la fois bilatéraux et multilatéraux. Alors même que nous atteignons nos propres objectifs de développement, cette tradition de la solidarité Sud-Sud continue de se consolider. Pour l'Inde, le partenariat avec l'Afrique est et restera une priorité.

En énonçant ses 10 principes directeurs dans une allocution au Parlement ougandais en 2018, le Premier Ministre indien a déclaré ce qui suit :

«... pour que nous vivions une époque où une aube de possibilités se lève sur tous les humains, pour que nous vivions un temps où notre planète ait un avenir plus rempli d'espoir, ce magnifique continent africain doit marcher à la cadence du reste du monde. L'Inde... sera solidaire des entreprises [de l'Afrique], en toute transparence, dans le principe et sur le principe de l'égalité. Nous parlerons pour vous, et avec vous ».

M. Agyeman (Ghana) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, de votre direction du Conseil de sécurité durant ce mois de présidence gabonaise. Je me félicite par ailleurs de l'exposé du Secrétaire général António Guterres et du Président Moussa Faki Mahamat à cet important débat annuel sur la coopération entre l'ONU et l'Union africaine.

Le renforcement des liens de coopération entre l'ONU et l'Union africaine s'impose pour pérenniser la paix et la sécurité sur le continent, mais également pour remédier aux dimensions multiples des problèmes socioéconomiques et autres qui se posent à l'Afrique. Dans notre détermination à inverser le recul de la démocratie dans cinq pays du continent, à faire taire les armes en Afrique et à rehausser la résilience des nombreuses sociétés qui sont sous tension à cause des changements climatiques et d'autres contextes engendrant de la fragilité, il est clair pour nous que, si l'Union africaine doit assumer un rôle de chef de file sur la base de ses cadres normatifs en matière de paix et de sécurité et du point de vue de la gouvernance, la responsabilité et l'appui de l'ONU ne doivent pas pour autant faiblir et resteront indispensables. Nous insistons par conséquent sur l'importance du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies et sur la nécessité d'approfondir la coopération et le

partenariat entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine à tous les stades de l'action pour la paix, de la prévention des conflits au maintien, à la consolidation et à la pérennisation de la paix, ainsi que sur le besoin de donner suite à la demande de financements durables pour les opérations d'appui à la paix dirigées par l'Union africaine.

S'agissant de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine aux fins d'une paix et d'une sécurité durables sur le continent, nous voudrions mettre en avant quelques éléments supplémentaires. Premièrement, nous soulignons la nécessité d'approfondir les consultations entre l'ONU et l'Union africaine et de se pencher de manière dynamique sur le renforcement des capacités au profit de solutions locales pour faire face aux problèmes de sécurité complexes du continent. À cet égard, nous demandons instamment que ces consultations comprennent, par exemple, des dispositions d'appui au plan de travail sur l'amélioration de la Force africaine prépositionnée 2021-2025, qui doit être présenté bientôt au Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur la défense, la sûreté et la sécurité.

Deuxièmement, nous sommes pour l'organisation de nouvelles séances d'information, missions et évaluations conjointes sur les questions de paix et de sécurité sur le continent, y compris l'évaluation indépendante conjointe en cours de la sécurité et du développement au Sahel, sous la direction de l'ancien Président du Niger, M. Mahamadou Issoufou. Nous avons bon espoir que le mandat du Groupe indépendant de haut niveau sur la sécurité et le développement au Sahel, qui procède à cette évaluation, produira une approche plus durable du traitement des crises multidimensionnelles dans la région et sur tout le continent. Nous proposons que ces approches conjointes soient élargies à l'évaluation de la performance d'un certain nombre de missions de maintien de la paix sur le continent qui n'ont pas encore pleinement atteint leurs objectifs ni exécuté leur mandat, tout en se concentrant également sur le règlement des préoccupations relatives à la prévisibilité, à la durabilité et à la souplesse du financement des opérations d'appui à la paix dirigées par l'Union africaine.

Troisièmement, au vu de la multiplication des attaques terroristes dans maintes parties du continent, nous ne pouvons pas aborder notre réponse collective à ces menaces simplement en suivant les méthodes habituelles. Tandis que l'Union africaine poursuit sa mise en œuvre de la Déclaration de Malabo sur le terrorisme et les changements anticonstitutionnels de gouvernement

en Afrique, en date du 28 mai 2022, il importe que l'ONU soit un partenaire dans le cadre de ce processus. À cet égard, il serait bon que, face au terrorisme et aux problèmes de gouvernance sur le continent, la coopération entre l'ONU et l'Union africaine s'attaque aux causes profondes de l'instabilité sur le continent, tout en luttant contre les effets des changements climatiques, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et d'autres circonstances géopolitiques aggravantes. Le rôle des femmes et des jeunes doit être rehaussé pour pérenniser la paix et le développement.

Quatrièmement, il est important que la coopération entre les deux organisations continue de tirer parti de toute la richesse des expériences accumulées au fil des ans dans le domaine de la diplomatie préventive et de la médiation. Comme nous l'avons toujours affirmé, il vaut toujours mieux prévenir que guérir et un appui précoce à des mesures régionales de prévention contribuerait beaucoup au maintien de la paix et de la sécurité internationales et à la concrétisation de l'initiative de l'Union africaine, Faire taire les armes d'ici 2030.

Pour conclure, le Ghana est convaincu qu'il n'y a pas de meilleur moyen pour relever la myriade de défis à la sécurité et au développement en Afrique que le renforcement des interventions locales, associé à une coopération plus étroite entre l'ONU, l'Union africaine et d'autres organisations interrégionales. La volonté politique et la détermination des États Membres, y compris au Conseil de sécurité, resteront impératifs pour pérenniser la paix en Afrique. Nous avons également entendu que la représentation permanente de l'Afrique au sein d'un Conseil de sécurité réformé suscite un appui renouvelé. L'heure est venue de passer des paroles aux actes.

M. de Almeida Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Avant tout, je remercie le Gabon, et vous-même, Monsieur le Président, de la convocation de ce débat public et d'être déterminé à ce que la coopération entre l'ONU et l'Union africaine reste une question centrale à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Je remercie également le Secrétaire général António Guterres et M. Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union africaine, de leurs éclairages inestimables.

Notre déclaration se concentrera sur deux éléments majeurs.

Le premier a trait au lien entre sécurité et développement, notamment en Afrique. Un point de départ utile est l'Agenda 2063, rapport pionnier publié par la Commission de l'Union africaine, qui a pour sous-titre

« L'Afrique que nous voulons ». Cette étude rappelle que les peuples d'Afrique et la diaspora africaine se sont engagés à agir ensemble pour concrétiser leurs deux aspirations principales : une Afrique prospère, fondée sur la croissance inclusive et le développement durable, et une Afrique pacifique et sûre.

Les peuples d'Afrique et la diaspora africaine reconnaissent en outre qu'une Afrique prospère, intégrée et unie, ancrée dans la bonne gouvernance, la démocratie, l'inclusion sociale et le respect des droits humains, de la justice et de l'état de droit, représente la condition incontournable d'un continent pacifique et exempt de conflit. Cette reconnaissance est au cœur même du lien entre sécurité et développement, lesquels non seulement sont imbriqués mais se renforcent mutuellement.

Nous jugeons primordial que l'ONU et l'Union africaine s'efforcent systématiquement d'adopter des démarches globales et intégrées pour traiter les dimensions économiques, politiques et sociales des pays africains touchés par un conflit. Nous devons prendre acte de la manière dont paix et développement socio-économique se renforcent mutuellement. Il ne peut y avoir de développement sans paix, pas plus qu'il ne peut y avoir de paix durable sans développement.

Une paix durable exige des démarches globales, qui sont susceptibles de bénéficier d'un appui de la Commission de consolidation de la paix. Compte tenu de sa composition sans équivalent et de son mandat de passerelle, la Commission de consolidation de la paix est bien placée pour promouvoir des efforts coordonnés au sein du système des Nations Unies et engendrer des cycles pérennes de paix et de développement.

Notre second point a trait à la coordination entre l'ONU et l'Union africaine lorsqu'elles relèvent les défis liés à la paix et la sécurité. Dans leurs efforts pour parvenir à une paix et à un développement durables, les pays africains touchés par un conflit sont depuis longtemps confrontés à des défis complexes et multidimensionnels qui dépassent le domaine militaire et celui de la sécurité traditionnelle. Cette complexité nous donne une raison impérieuse d'analyser les dimensions politiques, économiques et sociales de chaque conflit tout en recherchant des réponses adéquates. À cet égard, une réforme du Conseil de sécurité se fait attendre depuis trop longtemps et la représentation de l'Afrique est cruciale pour relever les défis africains et mondiaux.

Nous nous félicitons que le Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité

conserve toute son importance face à l'évolution des difficultés en Afrique. Ce cadre commun fait office de dialogue structuré. Nous le considérons comme une enceinte fiable et propice à une coordination accrue entre les deux organisations. Nous nous félicitons également de la manière dont le Cadre commun renforce le multilatéralisme et les valeurs fondamentales que partagent l'ONU et l'Union africaine.

Je conclurai par un commentaire sur le thème sous lequel l'Union africaine a placé l'année 2022, « Renforcer la résilience en matière de nutrition et de sécurité alimentaire sur le continent africain ». Il est impératif de souligner, une fois de plus, que sécurité et développement non seulement sont imbriqués mais se renforcent mutuellement. Une production alimentaire locale, résiliente et fondée sur des pratiques durables, par exemple, est essentielle à la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Nous saluons les efforts déployés pour renforcer le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine, car c'est indispensable pour renforcer la résilience de la sécurité alimentaire en Afrique. Par ailleurs, le Brésil appelle la communauté internationale à intensifier son appui, d'une part, aux priorités de développement et de consolidation de la paix définies au niveau national et, d'autre part, à des approches globales et intégrées de la prévention et du règlement des conflits et de la consolidation de la paix en Afrique.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Gabon d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui et nous saluons votre présence, Monsieur le Président, à la séance d'aujourd'hui. Nous remercions le Secrétaire général António Guterres de son rapport (S/2022/643) et nous nous félicitons de la déclaration du Président de la Commission de l'Union africaine, M. Moussa Faki Mahamat.

La coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales est une pièce maîtresse du programme international actuel en général, et de celui du Conseil de sécurité en particulier. Nous préconisons inlassablement de développer cette coopération sur la base de la Charte des Nations Unies, et notamment du Chapitre VIII. Nous constatons que, ces derniers temps, la volonté et les occasions de rechercher des solutions régionales aux problèmes émergents se multiplient. L'Union africaine et les organisations sous-régionales du continent africain, de même que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, l'Organisation de Shanghai pour la coopération, l'Organisation du Traité de sécurité collective et autres groupements régionaux, agissent

de manière beaucoup plus résolue. C'est là une réponse aux réalités et aux défis géopolitiques de notre époque, et c'est un véritable signe du renforcement d'un ordre mondial multipolaire. Il s'agit d'un pas dans la bonne direction, car les pays des régions concernées sont, d'une part, les premiers bénéficiaires de solutions pacifiques et, d'autre part, les plus au fait des spécificités de la situation. Dans le même temps, il va de soi que les activités des organisations régionales doivent être conformes aux objectifs et aux principes énoncés dans la Charte et que les moyens pacifiques de règlement des différends doivent être privilégiés.

L'Organisation de l'Unité africaine est devenue l'Union africaine il y a 20 ans et, dans l'intervalle, elle a accompli des progrès considérables dans la mise en place d'une architecture régionale de paix et de sécurité. Aujourd'hui, les Africains disposent de mécanismes adaptés aux réalités locales pour prévenir et régler les conflits sur le continent, lesquels, en fonction de leurs mandats et aires de compétence respectifs, complètent harmonieusement les efforts déployés par l'ONU. Cela renforce l'influence des voix africaines au sein du Conseil de sécurité et à l'ONU dans son ensemble. Nous saluons le travail qu'accomplissent les trois membres africains du Conseil de sécurité pour défendre les intérêts de leurs voisins sur le continent.

Nous tenons en particulier à souligner l'importance des efforts que déploient l'Union africaine et les organisations sous-régionales pour prévenir les différends et servir de médiateur dans leur règlement. Malheureusement, nous avons en mémoire plusieurs exemples où les efforts de médiation africains ont été relégués au second plan ou contrariés délibérément par des acteurs extérieurs. Un exemple clair a été le blocage des efforts de médiation de l'Union africaine en Libye par des pays occidentaux, qui ont ensuite eu recours à la force. Ces mesures ont provoqué une tragédie dont les conséquences continuent de se faire sentir bien au-delà des frontières du pays. À cet égard, nous saluons la nomination, après 10 ans, d'un Africain au poste de Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, en la personne de M. Abdoulaye Bathily.

La feuille de route adoptée pour la mise en œuvre de l'initiative phare de l'Union africaine visant à faire taire les armes en Afrique, qui a été prorogée jusqu'en 2030, est une entreprise de grande envergure. Il importe également que l'Union africaine s'appuie sur la dynamique actuelle pour créer ses propres mécanismes de

partenariat et de coopération, sans l'influence de forces extérieures et sans chantage, coercition ou pressions. Le dialogue entre l'Union africaine et l'ONU évolue sur une base dynamique. Il importe de noter que cette coopération est désormais de nature stratégique. Des efforts conjoints sont menés par les deux organisations sur la base de documents cadres sur le renforcement des partenariats pour la paix et la sécurité et sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063. Des réunions conjointes sont organisées chaque année par le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité, et la prochaine série de réunions se tiendra à New York cette semaine.

En dépit de toutes ces avancées, la situation sur le continent africain reste difficile. Les problèmes de sécurité et les problèmes socioéconomiques se sont aggravés, alimentant l'instabilité généralisée et l'expansion des activités terroristes. De nombreuses difficultés persistent dans le domaine de la gouvernance. Nous demandons instamment à nos amis d'examiner ces problèmes en profondeur, d'analyser l'ensemble des facteurs et des causes, notamment dans un contexte historique, et de prendre en compte les caractéristiques ethnoculturelles de chaque État. Il ne sert à rien de tenter de gérer les symptômes tant que les causes profondes des problèmes existants, dont un grand nombre trouvent leur origine dans le passé colonial de l'Afrique, n'ont pas été éliminées.

Premièrement, il faut remédier rapidement à la pratique généralisée des sanctions unilatérales illégales et du chantage politique, notamment les menaces de suspendre l'aide humanitaire et socioéconomique sur le continent, en violation de la Charte des Nations Unies, et le recours aux instruments du système de Bretton Woods. Le cynisme de ces actions est évident : les restrictions touchent avant tout la population civile, entravant son accès aux biens essentiels, notamment les médicaments, les vaccins et la nourriture. Le manque de liberté politique de plusieurs États africains en ce qui concerne des questions nationales fondamentales, notamment dans le secteur de la sécurité, complique cette situation. Il est temps d'accorder une attention particulière à ce problème.

Deuxièmement, nous estimons qu'il serait raisonnable que les États africains demandent une aide matérielle et financière à l'ONU dans le cadre de leurs efforts visant à maintenir la paix et la sécurité internationales. Nous espérons qu'une position africaine commune sera adoptée sur la question des modalités de

financement des opérations de maintien de la paix africaines et de l'utilisation des ressources du Fonds pour la paix de l'Union africaine à cette fin. Nous sommes disposés à prendre part à un dialogue constructif sur cette question. À cet égard, nous tenons à souligner que la clef du succès des efforts régionaux réside dans une compréhension commune, par les pays de la région, des menaces auxquelles ils sont confrontés et des moyens de les surmonter, ainsi que dans leur volonté de prendre des risques pour y faire face et de mettre en place un système de commandement et de contrôle cohérent et efficace. En ce qui concerne les modes de financement, quels qu'ils soient, il importe que les pays qui sont à l'origine de ces efforts aient la possibilité de prendre leurs propres décisions politiques pour lutter contre ces menaces, au lieu de se voir imposer des décisions.

Enfin, nous estimons que la menace terroriste croissante en Afrique doit faire l'objet d'une attention particulière. Nous sommes prêts à partager notre expérience en matière de lutte contre le terrorisme avec nos partenaires africains et à mettre en œuvre des projets de renforcement des capacités des pays africains en matière de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme.

Pour terminer, nous réaffirmons que la Russie est disposée à continuer de coopérer avec ses partenaires africains sur un pied d'égalité, en mettant l'accent sur le renforcement de leurs capacités. Nous continuons également de consacrer la plus grande attention à la formation du personnel sur le continent. Les efforts conjoints entrepris pour mettre en œuvre l'initiative phare de l'Union africaine visant à faire taire les armes sur le continent d'ici à 2030 sont pris en compte dans le projet de plan d'action sur la coopération entre la Fédération de Russie et l'Union africaine pour la période 2023-2025, qui devrait être adopté lors du deuxième sommet Russie-Afrique qui doit se tenir à Saint-Petersbourg l'été prochain.

M. Mythen (Irlande) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par remercier le Gabon d'avoir organisé cet important débat, qui coïncide avec le vingtième anniversaire de l'Union africaine. Je tiens également à remercier le Secrétaire général et le Président Faki Mahamat de leurs exposés.

Les menaces mondiales qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales, telles que le terrorisme, les changements climatiques et les crises alimentaire, énergétique et financière qui s'entrecroisent, touchent le continent africain de manière disproportionnée. Il est essentiel de renforcer la coordination et la coopération

entre les organisations multilatérales telles que l'ONU et l'Union africaine pour répondre à ces crises. Ces dernières années, nous avons vu comment un dialogue plus approfondi entre l'ONU et l'Union africaine peut favoriser une évolution positive en s'attaquant aux problèmes de paix et de sécurité auxquels le continent est confronté. Au Soudan, un mécanisme trilatéral entre l'ONU, l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement a été créé pour trouver conjointement une solution à la crise politique et de sécurité qui y sévit. Au Sahel, l'ONU et l'Union africaine sont en train de réaliser une évaluation conjointe visant à renforcer la coordination internationale pour faire face à la crise multidimensionnelle. En ce qui concerne l'Éthiopie, nous nous félicitons de la coopération étroite entre l'Union africaine et l'ONU pour trouver une voie vers un règlement négocié et durable de cet effroyable conflit. Nous demandons au Conseil de sécurité de rester mobilisé.

Ces initiatives sont positives, mais toutes sont confrontées à des difficultés. Il faut les renforcer et les développer. L'Union africaine peut compter sur les compétences et l'appui de l'ONU, s'il y a lieu. L'ONU doit continuer de contribuer au renforcement des capacités de l'Union africaine et appuyer l'action qu'elle mène pour tenter de surmonter certains des défis les plus graves de l'Afrique. Il reste un certain nombre de domaines qui bénéficieraient d'une plus grande collaboration.

Premièrement, nous devons travailler ensemble pour relever les défis mondiaux qui pèsent sur la paix et la sécurité en Afrique. Cela inclut les crises alimentaire, énergétique et financière qui ont été exacerbées par la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine. Face à ces crises interconnectées, des mesures doivent être prises d'urgence pour fournir aux pays touchés une aide humanitaire immédiate et pour régler la question de l'allègement de la dette. Nous nous félicitons des initiatives prises par l'Union africaine et par des organisations régionales telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Autorité intergouvernementale pour le développement afin de relever le défi mondial des changements climatiques. Le Conseil de sécurité doit jouer un rôle plus important en aidant l'Afrique à répondre à la menace des changements climatiques, qui alimente l'insécurité et agit comme un multiplicateur de risque sur le continent. En tant qu'organe des Nations Unies chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil doit s'acquitter de ses responsabilités dans ce domaine.

Deuxièmement, le Conseil doit appuyer les efforts visant à renforcer le rôle central de l'Union africaine dans la promotion de la bonne gouvernance. La récente série de coups d'État observée sur le continent, dont le plus récent est survenu au Burkina Faso, est très préoccupante. Ces coups d'État démontrent la nécessité de mieux soutenir les citoyens et les mouvements civiques en Afrique afin de promouvoir une gouvernance inclusive et responsable. Cela inclut la pleine protection de la liberté d'expression et de réunion, ainsi que des élections transparentes et la promotion de l'état de droit. Les crises multidimensionnelles au Sahel et dans la Corne de l'Afrique ont prouvé que l'incapacité de régler les crises politiques et de sécurité et de s'attaquer à leurs causes profondes entraîne des crises humanitaires et économiques.

Troisièmement, l'Irlande reconnaît la nécessité d'un financement prévisible et durable pour les opérations de soutien à la paix autorisées par l'ONU et dirigées par l'Union africaine. Nous espérons que le prochain rapport du Secrétaire général sur la question suscitera un débat ouvert et franc et offrira l'occasion de réaliser des progrès concrets.

Enfin, les défis auxquels nous sommes confrontés sont trop complexes pour qu'un pays, quelle que soit sa taille, puisse les relever seul. Ce n'est qu'en œuvrant de concert que nous pouvons espérer les surmonter avec succès. L'Irlande compte poursuivre sa collaboration dans le cadre de l'ONU afin d'appuyer les efforts essentiels déployés par l'Union africaine et les organisations sous-régionales africaines en faveur du maintien de la paix et de la sécurité en Afrique.

M. Gómez Robledo Verduzco (Mexique) (*parle en espagnol*) : Nous vous remercions de votre participation à la présente séance, Monsieur le Président, et remercions le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine de leurs exposés.

Le Mexique félicite l'Union africaine et ses membres à l'occasion du vingtième anniversaire de la création de cette importante organisation, dont la coopération avec l'ONU est essentielle pour relever efficacement les défis auxquels est confronté le continent africain. Je voudrais rappeler qu'à la Conférence des Nations Unies sur l'Organisation internationale, qui s'est tenue à San Francisco en 1945, nous, les pays d'Amérique latine, avons rendu possible le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, étant convaincus que les différends devaient être traités en priorité au niveau régional. Je voudrais aujourd'hui mettre l'accent sur deux points.

Premièrement, dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales, nous saluons le rôle de premier plan joué par l'Union africaine qui exerce ses bons offices, mène des efforts de médiation et déploie des forces régionales de maintien de la paix. À cet égard, nous apprécions à leur juste valeur les travaux en cours pour promouvoir le dialogue entre le Gouvernement éthiopien et le Front populaire de libération du Tigré. Le Conseil de sécurité doit continuer d'appuyer cette médiation.

Il convient également de louer l'accompagnement fourni par l'Union africaine à l'initiative de réconciliation nationale en Libye, qui vise à rompre le cycle de la violence dans ce pays. Le Mexique suivra de près la conférence prévue à cet effet et réaffirme que la stabilité en Libye est essentielle pour la sécurité des pays du Sahel et de l'ensemble du continent.

Nous saluons également les initiatives entreprises pour faire avancer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité sur le continent. La formation du Réseau des femmes d'influence en Afrique et du Réseau des femmes africaines pour la prévention des conflits et la médiation est une mesure importante pour progresser vers une participation pleine et effective des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, à la prévention et au règlement des conflits, mais également au sein de leurs pays et de leurs diverses institutions politiques.

Le Mexique estime que l'Union africaine est une alliée fondamentale pour promouvoir la lutte contre le trafic des armes légères et de petit calibre. Mon pays réaffirme que l'ONU doit continuer à appuyer les efforts déployés dans le cadre de la stratégie « Faire taire les armes d'ici 2030 », pour faire en sorte que les objectifs de cette stratégie soient atteints. Dans ce contexte, la résolution 2616 (2021), que mon pays a appuyée l'année passée, définit quelques lignes d'action que le Conseil peut promouvoir pour renforcer la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre en Afrique. Le Mexique continuera de contribuer, avec des éléments militaires, aux opérations de paix déployées dans certains pays africains.

Deuxièmement, les changements anticonstitutionnels de gouvernement qui ont été observés ces derniers mois, ou ces dernières semaines, au Burkina Faso, en Guinée, au Mali, au Soudan et au Tchad sont une tendance extrêmement inquiétante, qui doit être inversée avant qu'elle ne touche d'autres pays de la région. La communauté internationale doit se mobiliser pour continuer à insister sur l'importance de la

gouvernance démocratique sur le continent et empêcher que l'instabilité politique n'exacerbe les situations de violence dans certaines régions, en particulier au Sahel et en Afrique centrale.

Par conséquent, nous appelons toutes les organisations sous-régionales à harmoniser leurs réponses aux ruptures de l'ordre constitutionnel dans l'un ou l'autre pays. À cet égard, la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance définit les critères à appliquer. Il est dans l'intérêt supérieur de tous d'éviter d'envoyer tout signal qui pourrait être interprété comme de l'indifférence ou du laxisme face à la violation du cadre institutionnel d'un pays. Cet appel vaut également pour le Conseil de sécurité, qui n'a pas toujours réussi à s'entendre pour se prononcer sur ces faits.

Face aux défis découlant des conséquences économiques de la pandémie, de la montée des prix des denrées alimentaires et des carburants, ainsi que des effets néfastes des changements climatiques, qui ont déjà été évoqués, la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine reste d'une importance capitale et peut avoir des effets très positifs. Nous espérons que lors des réunions conjointes entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, qui auront lieu cette semaine, nous pourrions convenir de nouvelles lignes d'action qui nous permettront de renforcer la coopération des deux organes en matière de consolidation et de maintien de la paix. Mais surtout, faisons tout ce qui est en notre pouvoir, au Conseil de sécurité, pour que l'Afrique ne devienne pas, une fois de plus, le théâtre et la victime de la concurrence entre les grandes puissances, une concurrence qui n'est rien d'autre que le nouveau visage du colonialisme.

Le Mexique souhaite également une réforme du Conseil de sécurité, qui donne à l'Afrique la place qui lui revient au sein d'un Conseil plus représentatif de la communauté internationale. Cette réforme ne doit cependant pas se limiter à la question de l'augmentation du nombre de membres du Conseil. Il faut d'abord réformer ses méthodes de travail, en particulier en ce qui concerne l'utilisation du droit de veto et le recours abusif à ce droit. Par conséquent, alors que le Mexique participera activement aux négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité, et formulera des propositions qui seront dans l'intérêt de tous les États Membres, nous continuerons, aux côtés de la France, à encourager une restriction du recours au veto en cas d'atrocités criminelles. Nous appelons une nouvelle fois les pays qui ne se sont pas encore joints à cette initiative à l'appuyer.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat durant votre présidence du Conseil de sécurité. Je remercie également le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine de leurs exposés.

En ce vingtième anniversaire de l'Union africaine, le renforcement du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine et les États Membres africains demeure indispensable tandis que nous nous efforçons de créer un continent plus libre, plus sûr et plus prospère. C'est la raison pour laquelle le Royaume-Uni est favorable à une représentation africaine permanente au Conseil de sécurité, et c'est aussi pourquoi les consultations annuelles qui se tiendront cette semaine entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine sont si importantes.

Je voudrais insister sur trois aspects concernant cet important partenariat.

Premièrement, la coordination entre l'Union africaine, l'ONU et d'autres partenaires internationaux est essentielle pour trouver des solutions politiques aux conflits, notamment dans le nord de l'Éthiopie, au Soudan et en Somalie. Nous nous félicitons donc des pourparlers prévus sur le nord de l'Éthiopie, facilités par l'Union africaine, et nous exhortons le Gouvernement éthiopien et le Front populaire de libération du Tigré à participer à ce processus. Au Soudan, nous saluons la coopération entre l'ONU, l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement en vue de favoriser une solution politique à la suite du coup d'État militaire d'octobre 2021. En tant que Conseil, nous devons continuer à appuyer les efforts déployés par le Mécanisme tripartite pour apporter la liberté, la paix et la justice que le peuple soudanais appelle de ses vœux. En outre, en Somalie, la Mission de l'Union africaine en Somalie, et la mission qui lui a succédé, la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS), démontrent l'intérêt de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine. Le Royaume-Uni appuie depuis longtemps cette coopération essentielle, notamment en contribuant à hauteur de 25 millions de livres sterling, pour cette seule année, aux fonds alloués à l'ATMIS.

Deuxièmement, le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine est important pour relever les défis transrégionaux à la stabilité, tels que le terrorisme, les maladies, le climat et l'insécurité alimentaire. Au moins 130 millions de personnes en Afrique sont confrontées à des niveaux d'insécurité alimentaire

critiques. Le Royaume-Uni collabore avec ses partenaires africains pour faire face aux risques accrus sur les plans alimentaire, économique et, de manière générale, humanitaire dans la région, qui sont exacerbés par la guerre en Ukraine.

Enfin, je rappelle que c'est aujourd'hui la Journée internationale de la fille. Nous nous félicitons des efforts déployés par l'Union africaine sur la question des enfants et des conflits armés, ainsi que des récentes réunions du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine sur les femmes et la paix et la sécurité et la violence fondée sur le genre. Le partenariat entre l'Union africaine et l'ONU est important pour progresser sur ces questions. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec diligence afin de donner suite au Sommet sur la transformation de l'éducation, en faveur de 12 années d'enseignement de qualité pour les filles, et de renforcer la coopération en matière de prévention de la violence sexuelle en temps de conflit. Nous espérons que l'Union africaine participera à la conférence internationale que le Royaume-Uni organisera le mois prochain, qui portera principalement sur la prévention, la justice et l'appui aux personnes rescapées.

M^{me} Juul (Norvège) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Secrétaire général et le Président Faki Mahamat de leurs observations utiles. Les défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés touchent l'Afrique de manière disproportionnée. Nous remercions le Gabon, ainsi que le Ghana et le Kenya, des efforts qu'ils ont déployés pour faire en sorte que les conséquences sur l'Afrique occupent une place plus importante dans l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Par exemple, en mai, le Conseil s'est penché sur la forte augmentation de l'insécurité alimentaire aiguë, de la faim et de la malnutrition (voir S/PV.9036), un sujet qui a aussi été abordé hier à l'Union africaine.

La crise climatique est également un sujet qui revient de plus en plus dans les travaux du Conseil, car elle a une incidence sur les moyens de subsistance, la sécurité humaine et l'avenir des populations, augmente les risques de conflits et provoque des déplacements de population. La réunion des dirigeants mondiaux qui se tiendra le mois prochain à Charm el-Cheikh, en Égypte, sera un moment crucial. La Norvège reste fidèle à sa promesse de doubler sa contribution au financement de l'action climatique. Les liens avec la sécurité sont clairs. Plus de la moitié des 20 pays considérés comme les plus vulnérables face aux changements climatiques sont aussi touchés par des conflits armés. Il ne fait plus

aucun doute que les risques de sécurité liés au climat doivent être pris en compte dans nos efforts de paix, en Afrique et au-delà.

L'objectif commun de l'Union africaine et de l'ONU est de prévenir, d'atténuer et de régler les conflits. La perception des situations par l'Union africaine, alliée aux mandats, aux outils et aux capacités techniques de l'ONU, permet d'améliorer les efforts de règlement des conflits et de médiation, et nous devons poursuivre sur cette lancée. Le mécanisme trilatéral au Soudan est un exemple de partenariat efficace entre les envoyés des Nations Unies, les représentants de l'Union africaine et les organisations sous-régionales. Ces partenariats doivent être approfondis et pourraient servir de modèle de coopération et de coordination efficaces dans d'autres situations de conflit.

Il ne peut y avoir de paix sans la participation et le leadership pleins et véritables des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, comme indiqué dans les conclusions de la séance publique du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine sur les femmes et la paix et la sécurité, qui s'est tenue la semaine dernière. Nous saluons les efforts déployés sans relâche par l'Union africaine pour renforcer la mise en œuvre de ce programme, notamment en ayant recours au Groupe des Sages, à FemWise-Africa – le Réseau des femmes africaines pour la prévention des conflits et la médiation – et à des partenariats conjoints avec la société civile sur le terrain.

Depuis 2002, l'Union africaine endosse de plus grandes responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité en Afrique, notamment dans le cadre de ses opérations de soutien à la paix. La capacité et la volonté de l'Union africaine de mettre sur pied des missions de lutte contre le terrorisme et d'imposition de la paix sont de plus en plus importantes compte tenu de l'évolution souvent rapide de la dynamique des conflits, d'autant plus que ces opérations s'inscrivent en dehors du champ d'action et des limites des opérations traditionnelles de maintien de la paix des Nations Unies. Je voudrais être claire. L'Union africaine a progressé dans plusieurs domaines. Elle a pris des mesures importantes pour faire en sorte que le Fonds pour la paix fonctionne. Elle a également fait des progrès en ce qui concerne le projet de mise en place d'un cadre réglementaire avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, notamment en élaborant un code de conduite et des procédures disciplinaires et en commençant à les mettre en œuvre dans les missions en activité. Par

exemple, ces cadres réglementaires sont testés et mis en œuvre au sein de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie et de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), et la Norvège se réjouit d'appuyer ces efforts. Nous appuyons l'appel du Secrétaire général en faveur de la création d'un bureau d'appui des Nations Unies à la Force conjointe du G5 Sahel. La Norvège estime que le Conseil ne doit pas hésiter à engager un débat de fond sur un financement prévisible, durable et souple, notamment au profit des missions dirigées par l'Union africaine et des missions régionales.

La paix et la stabilité sont les éléments les plus importants pour concrétiser les ambitions de progrès socioéconomique en Afrique, et les pays africains possèdent l'expérience et les connaissances nécessaires. La coopération avec l'Afrique est primordiale pour traiter les questions de sécurité sur le continent. C'est pourquoi le Conseil de sécurité doit également refléter les réalités géopolitiques actuelles. La Norvège est favorable à l'élargissement du Conseil et à l'augmentation du nombre de sièges permanents et non permanents attribués à l'Afrique.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

M. Mahmoud (Égypte) (parle en arabe) : Je tiens tout d'abord à vous souhaiter la bienvenue, M. Adamo, alors que vous présidez le Conseil de sécurité au nom de la République gabonaise, un pays frère. Je tiens également à remercier le Secrétaire général, António Guterres, et mon frère, M. Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union africaine, de leurs exposés édifiants. Je félicite la présidence gabonaise d'avoir permis à l'ensemble des États Membres de participer à cet important débat d'aujourd'hui.

Conformément à son rôle de fondateur de l'ONU et de l'Union africaine et à son attachement au multilatéralisme, l'Égypte accorde la priorité au renforcement de la coopération et à la promotion de l'intégration entre les deux organisations. Une relation constructive entre l'ONU et l'Union africaine est dans l'intérêt de la paix, de la sécurité et du développement en Afrique. Le fait est que, bien qu'il soit annuel, le présent débat au Conseil de sécurité revêt cette année une importance particulière compte tenu des défis sans précédent auxquels l'Afrique est confrontée. Je pense notamment à la forte polarisation entre les grandes puissances, à l'aggravation de la crise économique, aux menaces qui pèsent sur la sécurité alimentaire et aux effets néfastes des changements climatiques en Afrique, y compris

en raison des sécheresses et des pénuries d'eau, ainsi qu'à la propagation du terrorisme et de l'extrémisme, qui ne tiennent compte ni de la religion ni de la race. Qui plus est, certains acteurs cherchent à démanteler et à diviser les États africains et à les plonger dans un marasme de conflits identitaires et ethniques, au lieu de les aider à mettre en place et à renforcer leurs institutions nationales.

Face à ces défis, l'Égypte rappelle qu'il existe un grand nombre d'obligations et d'accords entre l'ONU et l'Union africaine. La relation entre les deux organisations repose clairement sur le Chapitre VIII de la Charte. Cette relation est également régie par de nombreux cadres de partenariat entre les deux organisations dans divers domaines multilatéraux. L'Égypte estime qu'il faut traduire ces obligations dans les faits. Nous devons passer de l'élaboration de documents et de la formulation d'idées à la mise en œuvre. À cet égard, je voudrais présenter les propositions suivantes.

Premièrement, faire face aux conflits en Afrique suppose de réagir de façon continue, en commençant par les efforts de rétablissement de la paix et de maintien de la paix, avant de passer à la consolidation de la paix et à la pérennisation de la paix. C'est pourquoi l'Égypte renouvelle son appel pour que les opérations de paix africaines puissent avoir accès aux contributions statutaires au budget de l'ONU. Nous soulignons en outre qu'il faut financer adéquatement les activités de consolidation de la paix en Afrique. À cet égard, nous appelons l'Assemblée générale à adopter rapidement le financement requis pour le Fonds pour la consolidation de la paix de la Commission de consolidation de la paix, conformément à la proposition du Secrétaire général.

Deuxièmement, il est urgent de prendre des mesures immédiates pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union africaine, notamment en garantissant l'accès des États à un financement international suffisant, étant donné les graves difficultés économiques actuelles. Il convient de noter à cet égard que le sous-développement reste une des principales causes des conflits en Afrique. C'est pourquoi nous devons agir sans tarder pour répondre aux besoins de l'Afrique dans le cadre du prochain Sommet sur les objectifs de développement durable qui aura lieu en 2023, compte tenu de la situation complexe et particulière de l'Afrique.

Troisièmement, bien que nous ne soyons pas responsables de l'augmentation mondiale des émissions

de gaz à effet de serre, l'Afrique est le continent le plus touché par les conséquences des changements climatiques, notamment la sécheresse et les pénuries d'eau, y compris leurs répercussions sur la paix et la sécurité. L'insécurité et l'instabilité qui règnent dans la région du Sahel illustrent parfaitement les répercussions des changements climatiques en Afrique. L'Égypte espère que la communauté internationale participera largement à la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra à Charm el-Cheikh en novembre, afin que nous puissions adopter des mesures pour lutter contre ce phénomène en renforçant davantage les capacités d'adaptation et de résilience de l'Afrique grâce à des financements accordés à des conditions favorables.

Quatrièmement, l'Afrique ne manque pas de ressources, mais elle a besoin de connaissances scientifiques plus poussées et de technologies modernes. Par conséquent, l'ONU et la communauté internationale ont une responsabilité particulière à assumer s'agissant de promouvoir des programmes de renforcement des capacités et de transfert des connaissances vers les pays africains et au sein de l'Union africaine et des organisations sous-régionales d'Afrique. À cet égard, l'Égypte appelle l'ONU à élaborer un programme spécifique pour renforcer les capacités de la Commission de l'Union africaine et des organisations sous-régionales afin de mettre en œuvre l'initiative « Faire taire les armes » et l'Agenda 2063 en vue du développement du continent, conformément aux critères d'intégration entre l'ONU et l'Union africaine en vertu du Chapitre VIII de la Charte.

Cinquièmement, l'intégration entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ne signifie pas que l'un renverra ses responsabilités à l'autre. Cette intégration exige un travail conjoint et l'exploitation des avantages comparatifs de chaque organisation pour remédier aux conflits, en particulier les conflits émergents, au moyen de mesures dynamiques et d'une diplomatie préventive efficace. Dans ce contexte, nous devons souligner que l'établissement d'une hiérarchie dans le travail avec l'Union africaine et les organisations sous-régionales ne signifie pas que l'ONU renoncerait à ses engagements en vertu de la Charte en tant qu'organisation faîtière.

Pour terminer, la coopération entre l'ONU et l'Union africaine se trouve à un moment critique. Les États africains sont clairement frustrés par la réalité actuelle dans laquelle ils sont soumis à des pressions

intenses exercées par une multitude de parties, au lieu de pouvoir se concentrer sur la coopération et le développement. En outre, l'Afrique ne bénéficie pas de la part du développement et du commerce international qui lui revient. C'est pourquoi aujourd'hui, nous parlons franchement et clairement et proposons des mesures pratiques spécifiques pour promouvoir une action conjointe entre l'ONU et l'Union africaine en vue de répondre aux demandes des peuples africains, qui veulent la justice et une participation africaine accrue dans l'architecture de la gouvernance internationale. Cela pourrait être réalisé sur le plan politique en menant une véritable réforme du Conseil de sécurité basée non pas sur des solutions parcellaires ou graduelles, mais sur la fin de l'injustice contre le continent conformément au Consensus d'Ezulwini et à la Déclaration de Syrte, et sur le plan économique en restructurant les institutions financières internationales, afin qu'elles traitent de manière plus équitable les besoins des États africains et des autres États en développement.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

M. Ishikane (Japon) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance importante. Je remercie tous les intervenants de leurs observations perspicaces.

Pour commencer, je félicite l'Union africaine à l'occasion du vingtième anniversaire de sa création. L'Union africaine a accompli d'importants progrès au cours des deux dernières décennies dans le cadre des efforts qu'elle déploie pour promouvoir la paix et le développement en Afrique, en collaboration avec les organisations sous-régionales. Malgré ces efforts, l'Afrique n'a pas été épargnée par la multiplication des crises mondiales de sécurité humaine causées par plusieurs facteurs, tels que les conflits, le terrorisme, l'insécurité alimentaire, les pénuries d'énergie, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et les changements climatiques. Du fait de ces tendances, il est encore plus important pour l'ONU et les organisations régionales, notamment l'Union africaine, de renforcer leur coopération afin de s'attaquer aux causes profondes des crises.

Nous devons utiliser au mieux les avantages comparatifs de chaque organisation. La prochaine consultation annuelle entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine sera l'occasion de cultiver plus encore le vaste potentiel

d'une coopération plus étroite entre les deux organisations. Dans cet esprit, je voudrais souligner les trois points suivants.

Premièrement, des démarches efficaces exigent une direction et une appropriation solides aux niveaux régional, national et local, et une étroite collaboration avec les partenaires internationaux. En d'autres termes, l'appui international doit mettre l'accent sur la création et le renforcement des institutions et des capacités humaines à tous les niveaux. Afin d'investir dans les personnes et de stimuler une croissance de qualité, le Japon a annoncé, à la huitième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, des investissements à hauteur de 30 milliards de dollars en financements publics et privés sur les trois prochaines années. En outre, nous travaillerons au renforcement des capacités humaines de 300 000 professionnels dans un large éventail de domaines. Le Japon aspire à être un partenaire qui grandit avec l'Afrique.

Deuxièmement, nous devons continuer d'appliquer une approche globale basée sur le lien entre l'action humanitaire, la paix et le développement, afin de créer des synergies et de renforcer mutuellement les efforts de tous les acteurs. Le système des Nations Unies en particulier doit s'efforcer d'intégrer les travaux de ses organismes, fonds et programmes, afin qu'ils puissent soutenir plus efficacement les efforts de l'Union africaine et d'autres organisations régionales. Il doit également renforcer la coopération avec d'autres partenaires tels que les institutions financières internationales, le secteur privé et la société civile. Le dispositif de consolidation de la paix de l'ONU, en particulier la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix, doit continuer de jouer un rôle clef à cette fin.

Enfin, étant donné le rôle vital des opérations de soutien à la paix menées par des organisations régionales telles que l'Union africaine, les questions liées aux diverses options de financement et d'assistance pour ces opérations doivent faire l'objet de discussions approfondies selon une perspective élargie. Pour sa part, le Japon contribue au Fonds pour la paix de l'Union africaine depuis 1996. Nos contributions ont appuyé les activités de consolidation de la paix menées par l'Union africaine dans les domaines de la prévention des conflits et de la médiation.

Les menaces croissantes qui pèsent sur l'ordre international fondé sur des règles rappellent avec force la nécessité de réformer de toute urgence le système

des Nations Unies, en particulier le Conseil de sécurité. Accroître la légitimité et l'efficacité du Conseil grâce à une représentation géopolitique plus équilibrée, notamment de l'Afrique, est une tâche essentielle qu'il ne faut plus reporter. Dans ce contexte, le Japon appuie fermement la Position commune africaine énoncée dans le Consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte.

En sa qualité de nouveau membre du Conseil de sécurité, le Japon reste déterminé à continuer de soutenir une collaboration efficace entre les organismes régionaux et le Conseil de sécurité.

Le Président : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Afrique du Sud.

M^{me} Joyini (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous félicitons la République gabonaise d'avoir organisé la séance d'aujourd'hui. Nous remercions le Secrétaire général, M. António Guterres, et le Président de la Commission de l'Union africaine, M. Moussa Faki Mahamat de leurs exposés.

Alors que nous commémorons le vingtième anniversaire de l'Union africaine, l'Afrique du Sud réaffirme son attachement aux idéaux et à l'esprit de l'Acte constitutif de l'Union africaine et de la Charte des Nations Unies en vue de l'édification d'un monde plus juste et équitable, fondé sur le multilatéralisme et la coopération internationale.

Lorsque l'Union africaine a été inaugurée à Durban, en Afrique du Sud, en 2002, il y a 20 ans, il était entendu alors, comme il l'est encore aujourd'hui, que le développement, la paix et la sécurité sont intimement liés, et que l'un ne peut avoir lieu sans les autres. Cela signifie que le développement durable restera une chimère en l'absence de paix, de sécurité et de stabilité. C'est pour cette raison qu'un des rôles majeurs de l'Union africaine en tant qu'institution multilatérale est de promouvoir le développement, la paix, la sécurité, la stabilité et l'intégration du continent africain.

L'Union africaine reconnaît que les partenariats sont indispensables pour progresser dans la réalisation de ses objectifs. L'un des partenariats les plus importants que l'Union africaine a noué depuis sa création est celui avec l'Organisation des Nations Unies en matière de paix et de sécurité. Pour l'Afrique du Sud, il est important que ce partenariat soit ancré dans les principes de subsidiarité, de complémentarité et d'avantages comparatifs.

Le partenariat entre l'Union africaine et l'ONU a donné quelques résultats positifs au fil des ans, notamment dans le cadre des opérations de soutien à la paix.

L'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), dont le mandat a pris fin en décembre 2020, est une parfaite illustration du partenariat cordial entre l'Union africaine et l'ONU. La MINUAD est un modèle qui peut être reproduit car les missions de maintien de la paix sont censées apporter la paix et la stabilité dans un délai donné.

La Mission de transition de l'Union africaine en Somalie, qui s'appelait auparavant la Mission de l'Union africaine en Somalie, est une entreprise phare de l'Union africaine. Contre toute attente, cette mission a enregistré des avancées notables depuis son lancement, avec l'appui continu des partenaires internationaux, notamment l'ONU et l'Union européenne.

En outre, nos deux organisations continuent d'œuvrer ensemble à la promotion de la démocratie en Afrique, notamment en favorisant des processus électoraux libres, réguliers et crédibles, en renforçant la bonne gouvernance, en facilitant la protection des droits humains et en empêchant la violence électorale sur tout le continent. Cependant, nous estimons qu'il faut encore faire davantage dans ces domaines pour que les opérations d'appui à la paix ne soient pas déployées indéfiniment, et que la paix tienne dans les situations d'après-conflit. Surtout, nous devons veiller à ce qu'il n'y ait pas de recul dans les processus démocratiques, vu la résurgence des changements anticonstitutionnels de gouvernement sur le continent.

En dépit de progrès sensibles entre l'Union africaine et l'ONU, des difficultés demeurent au niveau de la coopération entre le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Les efforts accrus en faveur du dialogue entre le Conseil de paix et de sécurité et le Conseil de sécurité permettent certes aux deux organisations de parvenir à une plus grande convergence stratégique sur des questions d'importance mutuelle, mais des améliorations sont encore possibles. S'il faut clairement reconnaître le travail accompli pour assurer la paix sur le continent, l'ONU et l'Union africaine doivent intensifier leurs efforts de lutte contre les causes profondes et les facteurs des conflits en Afrique, y compris les problèmes de développement et de gouvernance.

Face à cette dynamique, nous nous félicitons que l'Union africaine continue de se réformer, comme en témoigne l'alignement de l'Architecture africaine de paix et de sécurité et de l'Architecture africaine de gouvernance. La justice transitionnelle, la consolidation

de la paix et la reconstruction et le développement après les conflits conservent leur importance dans l'édification de sociétés pacifiques.

L'un des grands défis qui se posent également au partenariat entre l'Union africaine et l'ONU a trait aux opérations d'appui à la paix dirigées par l'Union africaine et autorisées par l'ONU. Le Conseil de sécurité doit créer l'occasion et la configuration requises pour que l'Afrique ait accès à un financement durable et prévisible à partir des contributions statutaires des Nations Unies. Dans ce contexte, les deux organisations devraient s'employer ensemble à mettre en œuvre le Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité et le mémorandum d'accord sur un partenariat entre l'ONU et l'Union africaine dans le domaine de la consolidation de la paix. Ces deux cadres forment un socle solide pour la coopération entre l'Union africaine et l'ONU en matière de promotion de la paix et de la sécurité.

Fondamentalement, il faudrait un dialogue renforcé avec tous les niveaux et toutes les composantes de nos sociétés, appuyé par l'ONU et les autres partenaires internationaux. Nous devons donc veiller à la participation véritable et active aux processus de paix de tous les groupes de la société civile et de l'ensemble des acteurs non étatiques, y compris les femmes, les jeunes et le secteur privé, afin de contribuer au développement de l'Afrique et à la réalisation de l'objectif consistant à y faire taire les armes d'ici à 2030.

Pour terminer, je tiens à dire une nouvelle fois notre préoccupation concernant la réforme si nécessaire du Conseil de sécurité. L'Afrique n'a toujours pas de représentation dans la catégorie des membres permanents du Conseil de sécurité, et seuls trois sièges non permanents lui sont alloués. La composition actuelle du Conseil de sécurité n'est pas à l'image du monde où nous vivons. Un partenariat avec une institution mondiale sans composition ni représentation démocratique sape l'essence même de ce partenariat. Nous espérons que les États Membres de l'ONU s'attacheront avec l'urgence qui convient à réformer cet organe important.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Sénégal.

M. Niang (Sénégal) : Je voudrais d'emblée, au nom de S. E. M^{me} Aïssata Tall Sall, Ministre des affaires étrangères et des Sénégalais de l'extérieur, qui n'a pas pu prendre part à cet important débat en raison de

contraintes de calendrier, remercier la République sœur du Gabon pour la tenue de ce pertinent débat qui s'inscrit dans une dynamique d'optimisation du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union Africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité. Cela m'amène à remercier le Secrétaire général, M. António Guterres, et le Président de la Commission de l'Union africaine, M. Moussa Faki Mahamat, pour la qualité de leurs interventions qui ont mis en exergue les défis de cette coopération.

Le dispositif international de réponse aux conflits en Afrique n'est plus adapté. C'est une évidence. Cet état de fait est lié à la nature des conflits, qui sont plus souvent intraétatiques qu'interétatiques, à la pluralité des acteurs impliqués, à la diversification des moyens de violence et à l'émergence de menaces sécuritaires asymétriques telles que le terrorisme et la criminalité organisée. Ces facteurs ont bouleversé les approches qui ont jadis présidé à l'apparition du maintien de la paix.

En tant que partenaires stratégiques de l'ONU, l'Union africaine et les organisations sous-régionales africaines ont néanmoins su démontrer leur détermination ainsi que leur capacité à apporter les premières réponses aux crises africaines. Les exemples sont nombreux pour illustrer cette réalité. Toutefois, leur action a souvent été limitée par des contraintes de nature diverse, au nombre desquelles figure la lancinante question du financement. En effet, il est préoccupant de constater que l'absence de financement suffisant des opérations africaines de soutien à la paix est toujours d'actualité, malheureusement, au moment où l'Union africaine assume de plus en plus de responsabilités en la matière.

C'est pourquoi, dans l'esprit de la résolution 2320 (2016), ma délégation se fait, une fois de plus, ici, l'écho de l'appel de l'Afrique en faveur de mécanismes de financement prévisibles, durables et flexibles des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine autorisées par le Conseil de sécurité au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

Ces efforts attendus de l'ONU sont d'autant plus opportuns que l'Union africaine s'est résolument engagée à relever les défis sécuritaires sur le continent, en posant un jalon important dans la voie du règlement de la problématique du financement prévisible, consistant à porter à 25 % sa contribution au coût de ses opérations de soutien à la paix.

Dans la même veine, nous appelons tous les membres du Conseil à soutenir la proposition de création d'un bureau d'appui spécialisé des Nations Unies, financé au moyen de contributions onusiennes obligatoires, afin de permettre à la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel de disposer d'un financement pérenne, prévisible et fiable à la hauteur de la gravité des défis sécuritaires auxquels elle fait face.

Force est de constater que si les progrès dans la mise en œuvre du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine sont appréciables en matière de médiation et d'assistance technique électorale, ces progrès sont encore en manque en ce qui concerne la consolidation de la paix et la reconstruction post-conflit. Sous ce rapport, l'accent devrait être mis sur les aspects suivants : la réponse aux changements anticonstitutionnels de gouvernement, la mise en œuvre des programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, les réformes des systèmes de sécurité, les questions de réconciliation nationale et de justice transitionnelle, la reddition des comptes et le renforcement des systèmes judiciaires, entre autres.

Cette approche de consolidation de la paix et de prévention des conflits est justement une des questions qui fait le plus large consensus au sein de la communauté internationale, même si le plus souvent ce consensus est plus théoriquement formulé que pratiquement exercé.

La volonté de l'Union africaine de jouer un rôle de premier plan dans ces domaines doit trouver un répondant dans cette salle. Car l'Union africaine, qui connaît bien les réalités politiques et culturelles africaines, est mieux outillée pour agir plus efficacement en matière d'alerte rapide et de prévention.

Il est donc nécessaire que le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine intensifient leur dialogue, afin de garantir une compréhension commune des dynamiques et défis sécuritaires en Afrique et de définir les meilleures modalités d'accompagnement des initiatives africaines. Dans le même ordre d'idées, il est essentiel que les membres africains du Conseil jouent un rôle plus significatif dans cette enceinte où se prennent plusieurs décisions concernant la paix et la sécurité en Afrique.

Enfin, avant de terminer, je voudrais aussi me faire l'écho des quelques voix qui se sont élevées ici, dans cette salle, pour parler d'une réalité qui est devenue insoutenable et inacceptable : le fait que le Conseil de

sécurité puisse exister et traiter de questions mondiales alors qu'il ne représente pas, dans sa composition, la réalité des forces qui devaient y être représentées.

Il est grand temps que l'Afrique soit représentée en tant que membre permanent du Conseil de sécurité. Il est grand temps qu'on ouvre les vannes. Le Conseil ne peut pas continuer à fonctionner comme il fonctionne actuellement. Il est important et impérieux que nous tous, nous nous attelions à cette tâche. C'est un appel du cœur mais c'est aussi un appel de la raison. C'est un appel de la raison qui doit servir les intérêts de la communauté internationale. Je voudrais donc, par ce message, joindre ma voix à ceux qui m'ont précédé ici pour le dire clairement.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Namibie.

M. Gertze (Namibie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cet événement de haut niveau qui coïncide avec la commémoration du vingtième anniversaire de la transformation de l'Organisation de l'Unité africaine en Union africaine. Je tiens également à exprimer ma gratitude au Secrétaire général, S. E. M. António Guterres, et au Président de la Commission de l'Union africaine, S. E. M. Moussa Faki Mahamat, pour leurs exposés détaillés et instructifs.

Adhérer à un monde multipolaire, c'est aussi accepter des points de vue divergents et tenir compte de contextes différents. La dynamique des pouvoirs en place dans un contexte permettant la multipolarité exige que nous en soyons conscients. Le partenariat entre l'Union africaine et l'ONU revêt un caractère symbiotique et il a été bénéfique à bien des égards, tout particulièrement s'agissant de l'alignement des priorités du développement. La possibilité de faire coïncider harmonieusement les priorités énoncées dans l'Agenda 2063 et dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 a été extrêmement avantageuse. Cela nous a particulièrement servi pour apprivoiser simultanément les composantes des deux programmes.

Nous jugeons encourageant le fait que l'ampleur et l'intensité du partenariat entre l'Union africaine et l'ONU ne cessent de se développer. Malgré cela, le continent reste confronté à une pléthore de défis et à des menaces persistantes telles que le terrorisme, la criminalité organisée, l'extrémisme violent, l'insécurité alimentaire et des difficultés énergétiques et climatiques marquées. Ces défis ne sont pas insurmontables mais ils nécessitent que des efforts concertés et coordonnés

soient engagés pour veiller à ce que le partenariat entre l'Union africaine et l'ONU soit exploité au profit des citoyens de tous les États Membres.

Le mois dernier, l'Union africaine a célébré la cinquième édition annuelle du Mois de l'amnistie en Afrique, qui vise à réduire le nombre d'armes détenues illégalement. La menace due à l'emploi, à l'utilisation abusive et à l'usage excessif des armes légères et de petit calibre continue de faire des ravages dans le monde entier. La prolifération persistante des armes légères et de petit calibre attise les conflits et, dans de nombreux cas, a des effets dévastateurs sur les relations entre partenaires intimes, car ces armes servent à perpétrer des violences sexuelles et fondées sur le genre.

À cet égard, l'Afrique a fait preuve d'un remarquable leadership en élaborant la Déclaration de Bamako sur la position africaine commune sur la prolifération, la circulation et le trafic illicites des armes légères. Cette dernière a été le précurseur du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, lequel est devenu un important instrument mondial du suivi de la prévention, de la neutralisation et de l'élimination du commerce illicite des armes légères et de petit calibre.

En sa qualité de membre siégeant actuellement au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et de Présidente de l'Organe de coopération de la Communauté de développement de l'Afrique australe en matière de politique, de défense et de sécurité, la Namibie continue de faire la preuve de son attachement à la stabilité régionale et continentale en promouvant l'établissement d'infrastructures de défense de la paix, de la démocratie et des droits humains. Sept années seulement nous séparent de l'échéance de l'initiative Faire taire les armes sur le continent, et ma délégation souligne l'importance d'un partenariat noué sur un pied d'égalité, en tenant dûment compte de l'intérêt que recèlent les voix africaines non seulement pour trouver des solutions aux problèmes africains, mais aussi pour jouer un rôle de chef de file mondial.

De fait, tant que le Conseil de sécurité ne reflètera pas, par sa stature et sa composition, les réalités du monde multipolaire, il ne sera jamais en mesure de répondre comme il convient aux préoccupations mondiales. Et si, grâce à ce débat public ciblé, les projecteurs sont braqués sur l'Afrique aujourd'hui, nous

ne pouvons oublier que nous restons des invités dans cette enceinte, puisqu'aucune voix permanente ne représente les intérêts d'un continent qui, avec 1,3 milliard d'habitants, compte pour près de 17 % de la population mondiale.

Pérenniser la paix sur le continent exige de reconnaître et d'appuyer énergiquement la capacité qu'ont les organisations régionales de jouer un rôle moteur sur les questions régionales. L'Afrique poursuit son évolution, et notre détermination à renforcer nos capacités institutionnelles et nos infrastructures de gouvernance et de paix et de sécurité incarne notre engagement à édifier l'Afrique que nous voulons.

Pour terminer, rappelons que l'ordre du jour du Conseil reste dominé par les questions africaines. Nous sommes convaincus que des partenariats plus étoffés permettraient de consolider l'ouverture des débats et de la prise de décisions sur les questions touchant à la vie des populations que nous représentons au sein de l'Union africaine et de l'ONU. En Namibie, nous sommes animés d'une certitude : l'ouverture est synonyme d'harmonie, alors que l'exclusion peut conduire au conflit. C'est dans ce contexte que ma délégation se félicite que le débat d'aujourd'hui soit axé sur le renforcement de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales. Nous estimons que des partenariats de ce type favoriseront une ouverture accrue et l'élimination des barrières que sont l'inégalité et l'exclusion, et qu'ils nous rapprocheront d'un monde dans lequel personne n'est laissé pour compte.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Allemagne.

M. Geisler (Allemagne) : Avant d'aborder le sujet du présent débat, qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de vous féliciter pour la récente accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité. Nous saluons les priorités du Gabon et l'importance attribuée aux questions de paix et de sécurité sur le continent africain. Je tiens également à vous remercier de nous permettre de participer à ce débat important sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine, parfaitement introduit par les exposés du Secrétaire général et du Président de la Commission de l'Union africaine.

Je compte aborder trois points principaux : l'importance de l'Union africaine pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales ; le soutien apporté à l'architecture et aux efforts de l'Union africaine par

l'Allemagne ; et le soutien nécessaire pour permettre à l'Union africaine de faire face aux nombreux défis actuels.

Née il y a 20 ans, l'Union africaine est rapidement devenue un acteur central et indispensable pour la prévention et la résolution de conflits en Afrique. Ses principes et ses objectifs correspondent et sont intrinsèquement liés aux principes des Nations Unies. L'Union africaine joue ainsi un rôle indispensable dans la défense de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance de ses États membres.

Les nombreuses missions et initiatives de médiation de l'Union africaine, souvent effectuées sous forme de partenariat avec l'ONU, d'autres organisations régionales africaines ou l'Union européenne, ont contribué à l'atténuation et la résolution de nombreuses crises. L'Union africaine a par exemple joué un rôle important dans le transfert pacifique du pouvoir après les récentes élections en Zambie. Dans les États d'Afrique de l'Ouest, qui ont récemment connu des changements de gouvernement anticonstitutionnels, l'Union africaine s'engage fermement, en étroite coordination avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, en faveur d'une transition politique légitime. Et en Somalie, la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie et la mission qui l'a précédée, la Mission de l'Union africaine en Somalie, contribuent depuis de nombreuses années à la lutte contre le terrorisme islamiste et au rétablissement de l'autorité de l'État, avec le soutien logistique du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie.

En appui au concept de solutions africaines aux problèmes africains, l'Allemagne et l'Union européenne soutiennent l'Union africaine depuis ses débuts. Entre 2006 et aujourd'hui, le Gouvernement allemand a contribué à son développement institutionnel, à sa gouvernance et à de multiples initiatives s'élevant à plus de 600 millions d'euros. Nous avons, entre autres, contribué au développement et à la professionnalisation de son architecture de paix et de sécurité ainsi que de sa gouvernance interne. Notre soutien au Programme frontière de l'Union africaine contribue directement à la prévention structurelle des conflits et à la promotion de l'intégration régionale et continentale. Nous sommes particulièrement fiers des progrès et des acquis du Réseau des femmes d'influence en Afrique, une plateforme qui depuis 2017 réunit et soutient le rôle des réseaux de femmes africaines, notamment dans le domaine de la paix et de la sécurité.

Cela étant dit, les nombreux défis actuels en Afrique, notamment l'instabilité politique et l'insécurité causées par la menace terroriste, la prolifération et la répétition de coups d'État ainsi que la crise alimentaire mondiale, qui sont souvent renforcées par les changements climatiques, nécessitent une réponse résolue et pluridimensionnelle, avec l'Union africaine en chef de file et un soutien fort et fiable de l'ONU. L'Allemagne encourage et soutient les discussions sur le financement des missions africaines. Nous sommes prêts à discuter concrètement de la mise en place d'un mécanisme qui permettrait une répartition des tâches et des coûts juste et efficace entre les deux organisations.

Au Sahel et dans les États côtiers d'Afrique occidentale, particulièrement affectés par l'instabilité et la menace terroriste, une réponse régionale et transfrontalière semble indispensable et urgente. Nous nous félicitons de l'initiative prise par le Président de la Commission de l'Union africaine et le Secrétaire général pour développer des solutions régionales africaines à la crise actuelle. Nous nous tenons prêts à soutenir toute initiative régionale issue des délibérations du Groupe indépendant de haut niveau sur la sécurité et le développement au Sahel, dirigé par le Président Issoufou.

L'Allemagne soutient l'attribution de sièges permanents aux États Membres africains pour assurer leur représentation et faire entendre leur voix au Conseil, dont plus de la moitié des réunions concernent l'Afrique.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

M. Hilale (Maroc) : Il m'est particulièrement agréable de réitérer les sincères félicitations du Royaume du Maroc au Gabon, pays frère, et à vous personnellement, Monsieur le Ministre, pour votre présence parmi nous, pour le temps que vous accordez à la présidence du Conseil, et plus particulièrement pour votre leadership et votre sage conduite des travaux du Conseil pour le mois d'octobre. Je remercie le Secrétaire général, M. António Guterres, et le Président de la Commission de l'Union africaine, M. Moussa Faki Mahamat, pour leurs présentations éclairantes.

Le Royaume du Maroc a de tout temps été lié à ses racines africaines de relations historiques et séculaires de fraternité et de solidarité. La création de l'Organisation de l'unité africaine, par la suite devenue l'Union africaine, a été le fruit de la volonté africaine de se libérer, de se développer et de prospérer. Ces idéaux sont guidés par les principes énoncés dans la Charte

des Nations Unies, lesquels nourrissent et galvanisent actuellement le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine.

C'est dans cet esprit que le Royaume du Maroc, sous l'égide de S. M. le Roi Mohammed VI, reste engagé en faveur d'une action africaine collective, mais également internationale en collaboration avec l'ONU, en vue de promouvoir la paix, le développement et la prospérité. Il favorise plus particulièrement une coopération engagée et complémentaire entre l'ONU et l'Union africaine dans tous les domaines, qu'il s'agisse du renforcement de la paix et de la sécurité, des changements climatiques ou de la lutte contre l'extrémisme violent, tout particulièrement dans la région du Sahel mais aussi dans d'autres régions d'Afrique.

Depuis son retour au sein de l'Union africaine en 2017, mon pays continue d'œuvrer à promouvoir ce partenariat stratégique et institutionnel entre les deux organisations afin de promouvoir la paix et la sécurité dans le monde, et plus particulièrement sur notre continent dès lors qu'un grand nombre de ses pays sont inscrits à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, une tendance qui, nous le souhaitons du fond du cœur, sera inversée dans les prochaines années. Cela ne sera possible que si l'Union africaine et surtout les pays africains sont dignement représentés au sein du Conseil de sécurité et si justice leur est ainsi rendue afin d'apporter la parole, l'engagement, mais également l'action de l'Union africaine avec des membres qui seront permanents et seront également des messagers de paix. Ils seront les messagers d'un continent d'avenir et d'un continent engagé pour la paix, la sécurité et la solidarité internationales, particulièrement en ces temps très difficiles pour notre monde. Notre monde traverse en effet des moments difficiles, troublés par ce qui se passe partout. Nous aurions souhaité que la voix de l'Afrique et ses votes puissent également s'exprimer au sujet de toutes les crises dans le monde. Le règlement des crises africaines et les orientations à cet égard sont décidés en l'absence des pays africains, à part ceux qui sont membres non permanents du Conseil, comme ceux qui sont actuellement présents dans cette salle.

Le Royaume du Maroc salue la signature du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité. Nous sommes convaincus que ce cadre permettra de promouvoir la paix et la stabilité sur notre continent, conformément à la Charte des Nations Unies. Ma délégation soutient pleinement les opérations de paix

de l'Union africaine autorisées par le Conseil de sécurité, partant de la responsabilité première de ce dernier dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément à la Charte des Nations Unies. Nous appelons à un financement adéquat et prévisible de ces opérations à travers les contributions statutaires au budget ordinaire de l'ONU. Le Maroc est encouragé par la création du Fonds pour la paix de l'Union africaine. Ce mécanisme permettra de financer les activités de l'Union africaine liées à la paix et à la sécurité, y compris celles se rapportant à la prévention et au règlement des conflits. Il démontre l'appropriation par l'Afrique du maintien de la paix et de la sécurité sur le continent en allouant des ressources extrêmement importantes à ce fonds et en mettant en œuvre les engagements de l'Afrique pour le financement des opérations de paix autorisées par le Conseil de sécurité.

Sans paix, il ne peut y avoir de développement ni de sécurité, et sans développement, il ne peut y avoir de paix ni de sécurité. À cet égard, ma délégation salue l'établissement du Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ces programmes, qui sont étroitement liés, illustrent la collaboration entre les deux organisations en vue de promouvoir le développement socioéconomique, qui est une condition *sine qua non* pour la paix, la stabilité et la sécurité en Afrique.

Ce cadre est maintenant plus important que jamais alors que l'Afrique fait face aux effets dévastateurs combinés de la maladie à coronavirus (COVID-19), des changements climatiques et des conflits dans le monde.

Pour relever les défis liés au développement durable, il faut également tenir compte des changements climatiques et environnementaux. Ces derniers affectent sévèrement les populations africaines et accentuent l'insécurité alimentaire, qui fait éclater des conflits et provoque des déplacements massifs de populations. Ce constat alarmant nous interpelle et nous pousse à passer de la réflexion à l'action. Les deux organisations doivent œuvrer ensemble pour combattre la pauvreté, éradiquer la faim, promouvoir la bonne gouvernance et améliorer l'accès aux prestations médicales afin de préserver la dignité du citoyen africain et de mettre fin aux instabilités qui guettent le continent depuis des décennies.

Enfin, le Royaume du Maroc, qui assure la présidence du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine pour le mois d'octobre, continuera d'œuvrer inlassablement pour développer la collaboration, la symbiose et le partenariat stratégique entre l'Union africaine et l'ONU pour servir les intérêts et le bien commun non seulement de notre continent, mais de notre planète.

La séance est levée à 12 h 40.